

**Conseil de Communauté****Publié le : 07/10/2026****Séance du jeudi 24 septembre 2026**

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 22h40

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** M. Michel VIENET (à compter de la question n°2), **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM (à compter de la question n°8), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°8), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°8), M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARQC (à compter de la question n°9), M. Franck DEFRASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAUT (jusqu'à la question n°24 incluse), M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°8), M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°25), M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°2), M. Frank MONNEUR (à compter de la question n°2), Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI (à compter de la question n°14), Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND (à compter de la question n°2), **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°8), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON (à compter de la question n°2), **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Philippe REGENNASS, **Mazeroles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°36 incluse), **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°8), **Morre :** M. Hervé PONT, **Nancray :** Mme Julie DUEDE, suppléante (à compter de la question n°2), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°9), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT, suppléante, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylia CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Tallenay :** M. Ludovic BARROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoiraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Etaient absents : **Besançon :** Mme Estelle CAMARA, M. Serge COUËSMES, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Eléonore METZGER, Mme Esther SZWARC, M. Patrick VERDIER, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :**

M. Philippe PERNOT, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : M. Emile BOURGEOIS

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jimmy BRÉSILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°9), Mme Estelle CAMARA à Mme Sophie PESEUX, M. Serge COUËSMES à Mme Anne FALGA, M. Clément DARCO à Mme Marie-Line EGRON (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Lydie FRANCO à M. Anthony POULIN (à compter de la question n°25), M. Didier GENDRAUD à M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Kevin VEJUX, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER à Mme Manon MONNIER, M. Jérémy JEANVOINE à Mme Laura GINIOT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n° 24 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Frank MONNEUR, M. Djilali SAHLAOUI à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ, M. Patrick VERDIER à Mme Véronique JELSCH, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Deluz** : Mme Liliane JOURNOT à M. René BLAISON, **Larnod** : M. Jean-Philippe DEVEVEY à M. Mohamed AIT-ALI, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Thierry NONNOTTE, **Nancray** : Mme Julie DUEDE (suppléante) à Mme Céline TRONCIN VERGEY (jusqu'à la question n°1 incluse), **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Pascal DERIOT, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°8 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00270
Rapport n°44 - Rapport CSP Camping Chalezeule ONLY CAMP

Délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport CSP Camping Chalezeule ONLY CAMP

Rapporteur : M. Patrick Ayache, Vice-Président

	Date	Avis
CCSPL	09/09/2026	Favorable
Commission n°2	16/09/2026	Favorable
Commission de contrôle financier	16/09/2026	Favorable
Bureau	17/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

La gestion du camping communautaire de Besançon-Chalezeule est assurée, dans le cadre d'une concession de service public (CSP), par la société ONLY CAMP pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2033.

Conformément aux dispositions réglementaires, le concessionnaire présente au Conseil communautaire son rapport annuel d'activité au titre de l'exercice 2025, correspondant à la deuxième année d'exécution du contrat.

L'année 2025 est marquée par un bon niveau d'activité du camping. Les investissements prévus au contrat de concession ont été réalisés.

I. Caractéristiques du contrat de concession

Objet

Grand Besançon Métropole confie à la société ONLY CAMP SAS l'exploitation du camping communautaire de Besançon-Chalezeule, classé 3 étoiles, dans le cadre d'une concession de service public.

Durée

10 ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2033.

Principales obligations du contrat

Grand Besançon Métropole met à disposition du concessionnaire les biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'exploitation du camping.

Le concessionnaire assure l'exploitation du service à ses frais et risques et en assume l'entière responsabilité juridique. Il est chargé de l'entretien, de la maintenance et du renouvellement des équipements dans les conditions prévues au contrat.

À ce titre, ses principales missions sont les suivantes :

- Assurer, a minima, l'ouverture du camping du 15 avril au 31 octobre. À titre dérogatoire, en raison des travaux d'intersaison en 2024 et en 2025, il est précisé dans le contrat une adaptation de la période d'ouverture. En 2024, du 1^{er} mai au 30 septembre. En 2025, le phasage des travaux a permis une ouverture à compter du 18 avril jusqu'à la fin des vacances scolaires le 2 novembre ;
- Assurer l'accueil et l'hébergement des campeurs, la gestion des emplacements et des raccordements ainsi que la surveillance générale du site ;
- Exploiter le snack-épicerie ;
- Mettre en œuvre des actions d'animation, de promotion et de valorisation du camping ;
- Assurer la gestion administrative et financière du site ainsi que son entretien et sa maintenance.

Concessionnaire

Société ONLY CAMP SAS.

II. Condition d'exécution du service public et qualité du service

Le site et les installations

Le camping communautaire de Besançon-Chalezeule est un établissement classé **3 étoiles Tourisme**. Les campeurs bénéficient d'un accès gratuit à la piscine voisine gérée par la Ville de Besançon.

En 2025, Grand Besançon Métropole a poursuivi le programme de réhabilitation du site avec une seconde phase de travaux comprenant notamment :

- Le désamiantage du bâtiment sanitaire ;
- Des travaux de maçonnerie et le remplacement de menuiseries sur le bâtiment sanitaire ;
- La mise en place d'un bardage bois sur le bâtiment d'accueil ;
- La condamnation de la cuisine du logement, dans l'attente des travaux prévus en 2026-2027 ;
- Les études et la préparation des plans du futur local dédié aux cyclotouristes.

Le camping est situé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008. Conformément au contrat de concession, le concessionnaire a transmis son plan d'évacuation du site.

Le camping compte **107 emplacements**.

Conformément à ses engagements contractuels, le concessionnaire a poursuivi les investissements destinés à améliorer l'accueil et les services proposés aux usagers, pour un montant de **39 000 €**, comprenant notamment :

- La création de 10 emplacements stabilisés ;
- L'installation d'une station de réparation pour vélos ;
- L'aménagement d'un espace détente avec barbecue ;
- La requalification de l'aire de jeux ;
- L'installation d'un totem d'accueil ;
- Le fleurissement de l'entrée du camping.

Accueil et information du public

Le contrat de concession prévoit une ouverture du camping au minimum du **15 avril au 31 octobre**, ainsi que l'ouverture du restaurant-bar-épicerie pendant la période d'ouverture de la piscine. Une présence permanente sur le site est également assurée 24 heures sur 24 durant toute la période d'exploitation, conformément aux exigences du classement 3 étoiles.

En 2025, le camping a été ouvert du **18 avril au 2 novembre**. Les obligations contractuelles relatives à l'accueil du public ont été respectées.

Tarifs et modalités de réservation

Le concessionnaire applique une grille tarifaire harmonisée à l'ensemble des campings exploités par le groupe ONLY CAMP. Les tarifs sont portés à la connaissance du public conformément à la réglementation.

Les réservations peuvent être effectuées :

- Directement en ligne via la plateforme de réservation du groupe, accessible 24 h/24 et 7 j/7 ;
- Par l'intermédiaire de partenaires spécialisés (Pitchup, ACSI, Pincamp, Roadsurfer, Evazion, Booking, Airbnb) ainsi que des Offices de tourisme ;
- Directement auprès du camping, avant l'arrivée ou sur place.

Ressources humaines

En 2025, l'exploitation du camping a mobilisé **4,37 équivalents temps plein**, représentant **13 salariés**.

L'équipe est encadrée par deux responsables. Le personnel saisonnier a été largement renouvelé par rapport à l'exercice précédent.

Le snack-bar est exploité directement par le concessionnaire avec son propre personnel.

Communication et promotion

En tant qu'opérateur national présent sur 52 destinations, ONLY CAMP assure la promotion du camping au travers de différents supports et actions de communication :

- Édition de brochures multilingues ;
- Insertions dans la presse spécialisée et les guides touristiques ;

- Adhésion et partenariats avec les Offices de tourisme ;
- Participation à des salons spécialisés dédiés au tourisme itinérant et à la vanlife ;
- Promotion via le site internet du groupe et les réseaux sociaux ;
- Partenariats avec des acteurs du tourisme de plein air.

Ces actions contribuent au développement de la notoriété du camping et à la promotion de la destination Grand Besançon.

Label « Accueil Vélo »

Le camping est labellisé **Accueil Vélo**.

Le concessionnaire poursuit le développement des services destinés aux cyclotouristes avec notamment la mise à disposition d'une station de réparation et d'espaces adaptés. La création d'un local dédié, permettant notamment le stockage et la mise à disposition d'équipements complémentaires, est prévue en lien avec les travaux programmés par Grand Besançon Métropole en 2026.

Une documentation touristique régulièrement actualisée est également mise à disposition des usagers à l'accueil.

Satisfaction des usagers

Le concessionnaire assure le suivi des avis clients déposés en ligne et répond aux observations formulées par les usagers.

Les principaux points de satisfaction concernent :

- La proximité de Besançon et de ses sites touristiques ;
- L'accès direct à l'EuroVelo 6, particulièrement apprécié des cyclotouristes ;
- Les emplacements spacieux et ombragés ;
- Le cadre naturel en bord du Doubs ;
- L'accueil et le rapport qualité-prix.

Les remarques plus critiques portent principalement sur le vieillissement de certains sanitaires, le besoin de modernisation de certaines infrastructures et la qualité de propreté jugée variable selon les périodes d'affluence.

Compte rendu technique

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire a transmis le bilan annuel des opérations d'entretien, de maintenance et de renouvellement relevant de sa responsabilité.

Les obligations contractuelles relatives à l'exploitation du service ont été respectées. La gestion assurée par ONLY CAMP est conforme aux engagements du contrat et s'inscrit dans la poursuite de l'amélioration qualitative du camping.

III. Activité 2025

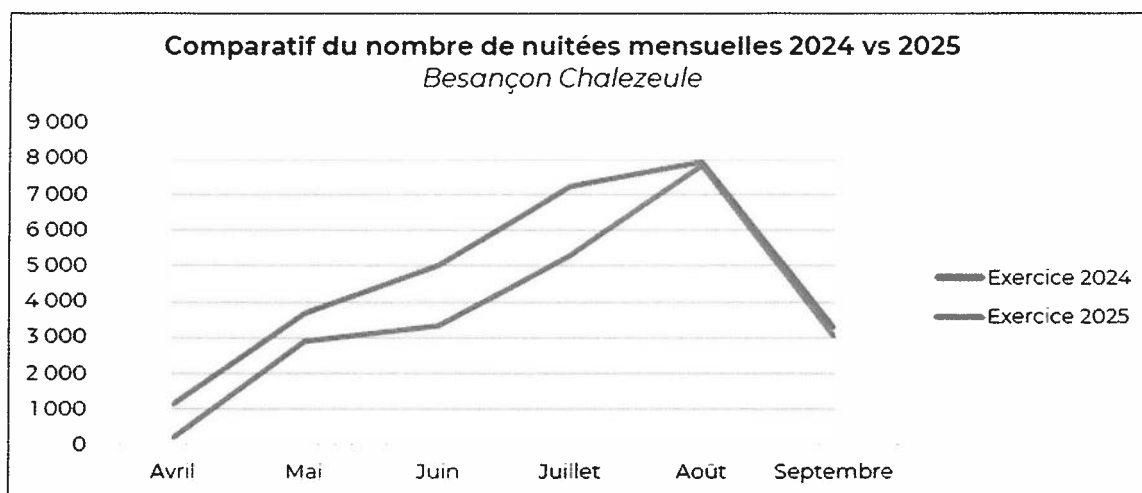
L'année 2025 a été très bonne en termes de fréquentation avec un total de 28 443 nuitées, soit une augmentation de 26% par rapport à 2024 (22564 nuitées).

Durée moyenne de séjours

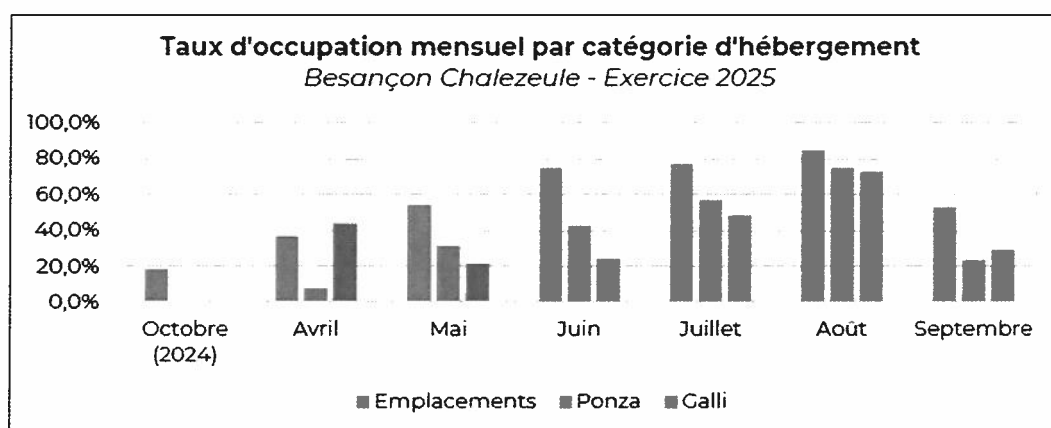
Total général : 1,8 nuits

En emplacement : 1,7 nuits

En locatif : 2,6 nuits



Le taux d'occupation par hébergement a été le suivant :

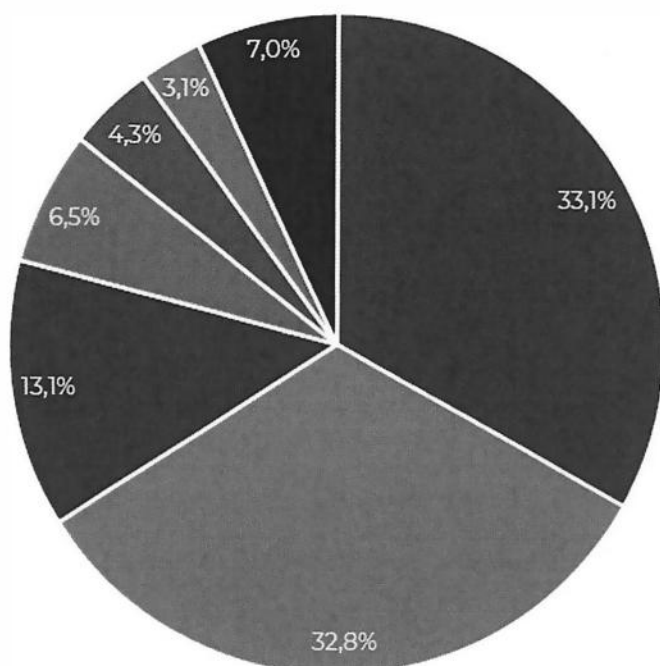


Le profil de la clientèle est le suivant :

33,1% de clientèle française

66,9% de clientèle étrangère

Nationalité de la clientèle
Besançon Chalezeule - Exercice 2025



- | | | | |
|---------------|-------------|------------|----------|
| ■ France | ■ Allemagne | ■ Pays-Bas | ■ Suisse |
| ■ Royaume-Uni | ■ Belgique | ■ Autres | |

IV. Données économiques

Le concessionnaire ne diffuse pas ses comptes annuels à l'échelle du Groupe. Toutefois des publications nationales traduisent la poursuite du développement de son activité.

Comptes de la concession

Le camping de Chalezeule a réalisé un chiffre d'affaires sur l'hébergement de 323 366,22€ HT en 2025, réparti en hébergement locatif (84 362,70€ HT €) et emplacements nus (239 003,52€ HT €). Et un chiffre d'affaires total de 398 732,99 € HT.

Les charges s'élèvent à 348 041 € et sont essentiellement composées de la masse salariale (110 615 €), des frais d'exploitation (42 416,71 €) et des fluides (13 251,74€). Les frais de siège/ frais mutualisés (utilisation des ressources Groupe) représentent 47 847,96 € et la redevance au Groupe ONLYCAMP pour l'installation des nouveaux locatifs s'élève à 61 200 €.

Le résultat 2025 est donc un excédent de 47 222,53€.

Par ailleurs, ONLY CAMP a réalisé des investissements (hors nouveaux locatifs) pour un montant global de 39 157€, essentiellement pour :

- La création de 10 emplacements stabilisés ;
- L'installation d'une station de réparation pour vélos ;
- L'aménagement d'un espace détente avec barbecue ;
- La requalification de l'aire de jeux ;
- L'installation d'un totem d'accueil ;
- Le fleurissement de l'entrée du camping

Liens avec Grand Besançon Métropole

Conformément aux dispositions du contrat de CSP, le concessionnaire a versé au Grand Besançon la part fixe de la redevance annuelle (2 000 HT).

Au vu des modalités de calcul définies par le contrat, à savoir : versement d'une part variable correspondant à 1% du chiffre d'affaires hébergement si CA annuel HT $\geq$ 250 000€ ; en 2025, il y a versement d'une part variable par le concessionnaire, calculé comme suit :

Redevance variable camping

Base	CA hébergement 2025 en euros HT	Calcul de la redevance variable 2025 en euros HT
1% du CA hébergement si CA annuel HT $\geq$ 250 000€	323 366,22	3 233,66

Par ailleurs, ONLY CAMP a déclaré à Grand Besançon Métropole un montant de taxe de séjour collecté en 2025 à hauteur de 10 734 €.

De son côté, Grand Besançon Métropole a réalisé quelques interventions pour le camping en 2025 : élagage et abattage des arbres suite à rapport d'expertise par bureau d'études spécialisé (11 992 € HT), et nettoyage des allées circulées, en régie.

GBM a également conduit et réalisé les travaux prévus en 2025 et poursuit la programmation des travaux (2026-2027) :

Bloc sanitaire : Isolation renforcée et bardage bois

Accueil cyclotouristes (Espace existant – RDC) : création d'un espace lumineux et convivial (changement de porte, évier, plan de travail, prises électriques)

Démolition bâtiment sur pilotis pour une construction neuve performante, adaptée

Suppression fioul et mise en place d'un système performant pour la production de chaleur et de l'eau chaude sanitaire

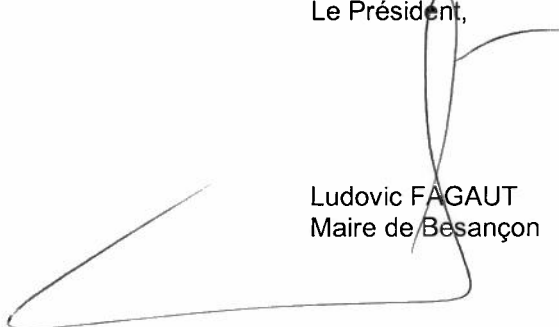
Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2025 présenté par ONLY CAMP, relatif à l'exploitation du Camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

Le Secrétaire de séance,



Emile BOURGEOIS
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon



CAMPING DE BESANÇON

12 route de Belfort
25220 Chalezeule

+33 (0)7 44 85 78 59



PLAN EVACUATION EVACUATION PLAN

- EXTINCTEUR
Extinguisher
- SENS D'ÉVACUATION
Evacuation direction
- AIRE DE REGROUPEMENT
Assembly point

- ACCUEIL
Reception
- SNACK
- ESPACE CYCLO
Bike area
- SANITAIRE
Washroom
- LAVERIE
Laundry room
- WC CHIMIQUE
Chemical Toilet
- POUBELLES ET
TRI SÉLECTIF
Recycling bins
- AIRE DE JEUX
Playground
- BOULODRÔME
Pétanque pitch
- BARBECUE

- TINY-HOUSE GALLI
- TENTE PONZA
Ponza tent
- EMBLEMENT
Pitch
- EMBLEMENT STABILISÉ
Stabilized pitch
- BORNE ÉLECTRIQUE
Electric terminal
- BORNE D'EAU
Water terminal
- PARKING

Le Doubs



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Département du Doubs

CAMPING ONLYCAMP BESANCON-CHALEZEULE

CAHIER DE PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ

**CAMPING de Besançon-Chalezeule
Commune de Chalezeule**

1. INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES CONSIGNES PERMANENTES D'EXPLOITATION	4
1.1. Fiche administrative du terrain	4
1.2. Arrêté Préfectoral.....	5
1.3. Nature des risques auxquels est exposé le camping	7
1.4. Plan.....	7
1.4.1. Plan du camping exploitable saison 2025 par ONLYCAMP	7
1.5. Résumé de la situation du camping vis-à-vis du risque inondation	8
1.5.1. Caractéristiques générales des cours d'eau menaçant le camping :.....	8
1.5.2. Topographie du camping	10
1.5.3. Conclusions	10
1.6. Visites de contrôle - Sécurité	11
1.7. Description des matériels installés pour la sécurité du camping ; conditions d'entretien.....	12
1.8. Description des matériels de sécurité incendie.....	13
1.9. Consignes de sécurité permanentes	14
1.9.1. Surveillance régulière du risque.....	14
1.9.1.1. Consignes générales	14
1.9.2. Surveillance du terrain et des matériels	15
1.9.3. Information des occupants	15
2. INFORMATION DES OCCUPANTS DU TERRAIN	16
2.1. Récapitulatif des pictogrammes	16
2.2. Documents de synthèse sur les consignes	17
2.3. Plan d'affichage.....	20
2.4. Langues de diffusion des consignes	21
3. Prescription de surveillance et d'ALERTE.....	22
3.1. Rôle des autorités	22
La Préfecture.....	22
Le service départemental d'incendie et de secours	22
Maire	22
3.2. Description du système d'alerte	23
3.3. Rôle du gestionnaire ou de son représentant en cas d'alerte météo « orange » ou « rouge »	24
Voies d'information et relais de l'information.	24
Préalables à l'évacuation du camping	24

Evacuation	24
3.4. Phase : informer les campeurs et les Préparer à la mise en sécurité	25
3.5. Phase : mettre en sécurité les campeurs	26
4. PRESCRIPTIONS de mise en sécurité DU camping.....	27
4.1. Plan de mise en sécurité.....	27
4.2. Organisation de la mise en sécurité du camping : fiches réflexes	27
4.2.1. Qui prend la décision de mise en sécurité des campeurs ?.....	27
4.2.2. Intervenants pour la mise en sécurité des campeurs	27
4.2.3. Les fonctions occupées par les intervenants :	28
5. Problématique Transport de matières dangereuses par voie ferree	31
6. Risque SISMIQUE	34
7. Annuaire d'Urgence	35

1. INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

CONSIGNES PERMANENTES D'EXPLOITATION

1.1. FICHE ADMINISTRATIVE DU TERRAIN

Dénomination du camping	Camping Onlycamp Besançon-Chalezeule
Adresse	12 route de Belfort 25220 Chalezeule
Téléphone	07.44.85.78.59
Mail	campingdebesancon@onlycamp.fr

Propriétaire	
Nom	Grand Besançon Métropole
Adresse	4 rue Gabriel Plançon 25000 Besançon
Téléphone	03.81.87.88.89

Gestionnaire et responsable de la sécurité	
Nom	Christophe BRUNEAU Fonction – Directeur des opérations chez ONLYCAMP
Adresse	1475 avenue de la clairette 26340 Vercheny
Téléphone	07.57.41.79.85

Autorisations administratives	
Superficie totale	2.5 hectares
Classement actuel	3 étoiles (13/12/2022)
Nombre actuel d'emplacements	107 emplacements dont 92 emplacements nus et 15 emplacements destinés à l'accueil exclusif d'hébergements
Période annuelle d'ouverture	18/04/2025 – 02/11/2025

1.2. ARRETE PREFECTORAL



PRÉFECTURE DU DOUBS

ARRÊTÉ n° 2011090-0001 -com25112

direction
départementale
des Territoires
Doubs

État des risques naturels et technologiques majeurs
de biens immobiliers situés sur la commune de CHALEZEULE

LE PRÉFET DU DOUBS

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Service prévention des
risques, sécurité

Unité prévention des
risques naturels et
technologiques

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R125-23 à R 125-27 ;
Vu les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu l'arrêté n°2006-2404-02145 en date du 24 avril 2006 modifié par l'arrêté n°2008-1905-2078 en date du 19 mai 2008, relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de CHALEZEULE
Vu l'arrêté n° 2011-089-0006 du 30 mars 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2010-2212-05311 du 21 décembre 2010 portant délégation de signature à la directrice départementale des Territoires du Doubs pour tout acte relatif à l'information des acquéreurs et locataires en application de l'article L 125-5 du code de l'environnement ;
Considérant que le nouveau zonage sismique réglementaire de la France nécessite une mise à jour des informations nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de CHALEZEULE ;

ARRETE

Article 1er :

Dans le cadre de l'obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL), les risques majeurs auxquels la commune de CHALEZEULE est exposée, ainsi que les documents auxquels les bailleurs et vendeurs peuvent se référer, sont les suivants :

Au titre du risque sismique (zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5) :

- zone 3 (sismicité modérée)

documents de référence : décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010

Au titre des risques naturels prévisibles ou technologiques faisant l'objet d'un plan de prévention des risques (PPR) prescrit ou approuvé :

- risque d'inondation : PPRI du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008

documents de référence : note de présentation, cartographie des aléas et du zonage réglementaire du PPRI du Doubs Central

Les bailleurs et vendeurs peuvent également se référer aux arrêtés de catastrophe naturelle ayant concerné la commune de CHALEZEULE, accessibles sur le site www.prim.net.

Article 2 :

horaires d'ouverture :
9h00 - 12h00
13h30 - 16h30

téléphone :
03 81 65 62 62
télécopie :
03 81 65 62 01

www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr

6, rue Roussillon BP 1169
25003 BESANCON Cedex

Le dossier communal d'information des acquéreurs et locataires de la commune de CHALEZEULE est annexé au présent arrêté. Ce dossier comprend :

- une fiche récapitulative des risques majeurs et des documents de référence,
- un descriptif sommaire pour les risques suivants :
 - risque sismique
 - risque d'inondation
- les extraits cartographiques suivants :
 - extraits de la cartographie des aléas et du zonage réglementaire du PPRI du Doubs Central
- la liste des arrêtés de catastrophe naturelle ayant affecté la commune.

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1er mai 2011, date d'entrée en vigueur des décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique.

Sont abrogés les arrêtés IAL suivants :

- l'arrêté n°2006-2404-02145 en date du 24 avril 2006
- l'arrêté n°2008-1905-2078 en date du 19 mai 2008

Article 4 :

Le présent arrêté est adressé à la chambre départementale des notaires.

Il sera affiché dans toutes les mairies du département. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et mentionné dans le journal l'Est républicain. Il sera accessible sur le site Internet de la Direction des Territoires du Doubs (www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr).

Article 5 :

Mesdames et messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 31 mars 2011

*Pour le Préfet et par délégation,
La directrice*



Pascale Humbert

1.3. NATURE DES RISQUES AUXQUELS EST EXPOSE LE CAMPING

INNOVATION (Le Doubs) – PPRI du Doubs central approuvé le 28 mars 2008

SISMIQUE de niveau 3

RISQUE TECHNOLOGIQUE : Transport de matières dangereuses par voie ferrée

1.4. PLAN

1.4.1. Plan du camping exploitable saison 2025 par ONLYCAMP



1.5. RESUME DE LA SITUATION DU CAMPING VIS-A-VIS DU RISQUE INONDATION

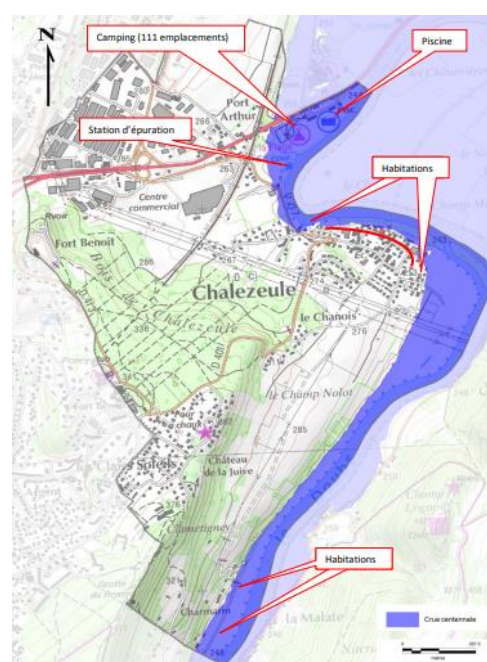
1.5.1. Caractéristiques générales des cours d'eau menaçant le camping :

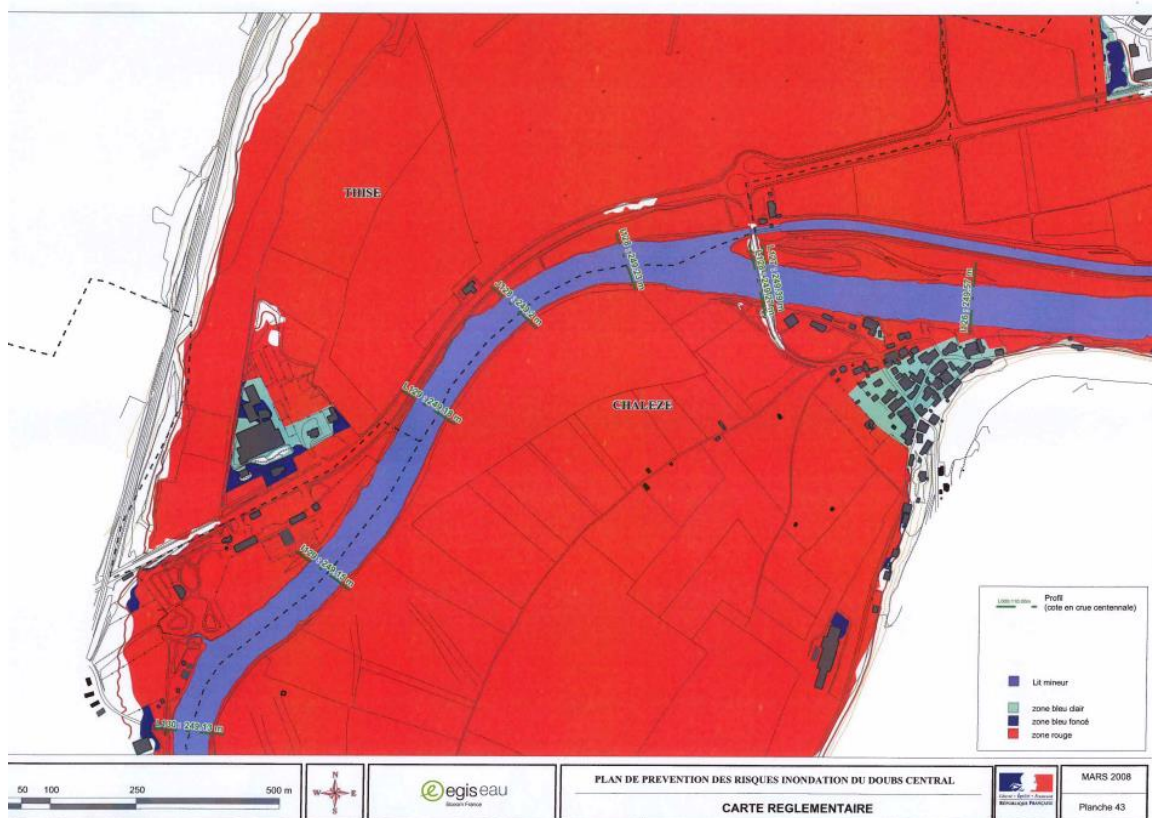
Cours d'eau	Le Doubs
Longueur	453 km
Surface du bassin versant	7710 km ²

Les crues exceptionnelles se caractérisent par la montée des eaux relativement lente. Elles sont produites après des pluies longues et répétées de plusieurs jours.

Les crues ont une durée moyenne de 2 à 4 jours.

Le camping est situé en rive droite du Doubs :

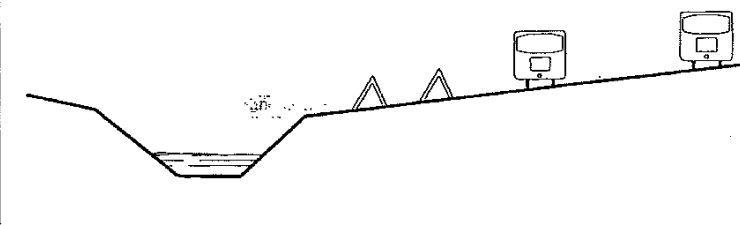
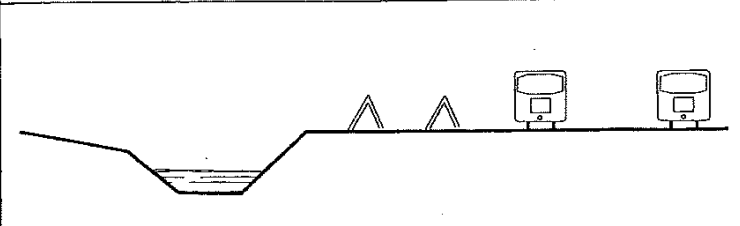
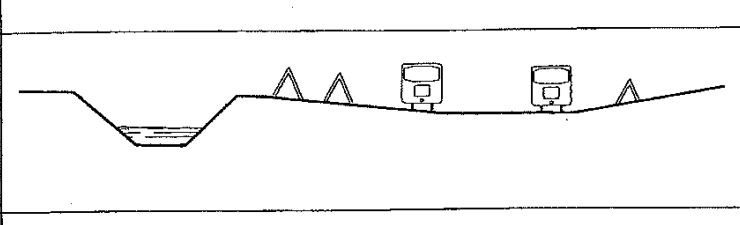
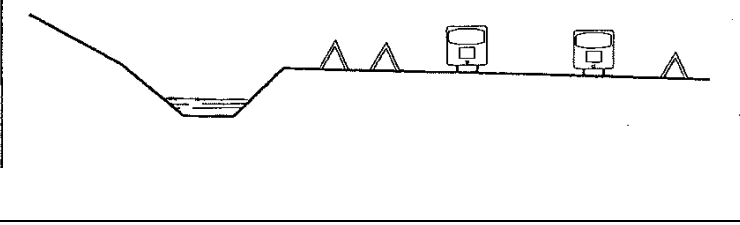




1.5.2. Topographie du camping

Topographie du site pour l'exploitation en 2025.

↓ Préciser le cas correspondant au camping étudié

☐		Situation favorable (débordements progressifs gagnant peu à peu sur la surface du camping)
☒		Situation neutre (débordements pouvant gagner assez vite une grande surface du camping, mais sans concentrations locales des débordements, sans « surprises » ou sans « pièges »)
☐		Situation défavorable (formation de bras de débordement qui peuvent affecter brutalement une partie du site et en isoler d'autres)
☐		Situation défavorable (dès le début des débordements, une grande partie du site peut être affectée. C'est souvent le cas sur le cône de déjection des torrents)

Commentaires

En cas de crue, l'accès au camping via le rond-point du camping/de la piscine et menant à la D683 peut être inaccessible. En revanche, l'accès de secours par l'arrière du camping pour rejoindre la D683 reste libre et accessible.

1.5.3. Conclusions

Le camping de Besançon-Chalezeule est menacé par les crues relativement lentes du Doubs, qui durent en moyenne de 2 à 4 jours.

1.6. VISITES DE CONTROLE - SECURITE

DATE	NOM – QUALITE ET SIGNATURE	OBSERVATIONS

1.7. DESCRIPTION DES MATERIELS INSTALLES POUR LA SECURITE DU CAMPING ; CONDITIONS D'ENTRETIEN

Eclairage de signalisation	
Description	Lampe autonome sur pied -1
Implantation	Disponibles à la réception - malle de sécurité ONLYCAMP (A installer à la sortie de secours, à l'arrière du camping)

<u>Essais périodiques</u>	<u>Dates</u>	<u>Heures</u>	<u>Commentaires</u>

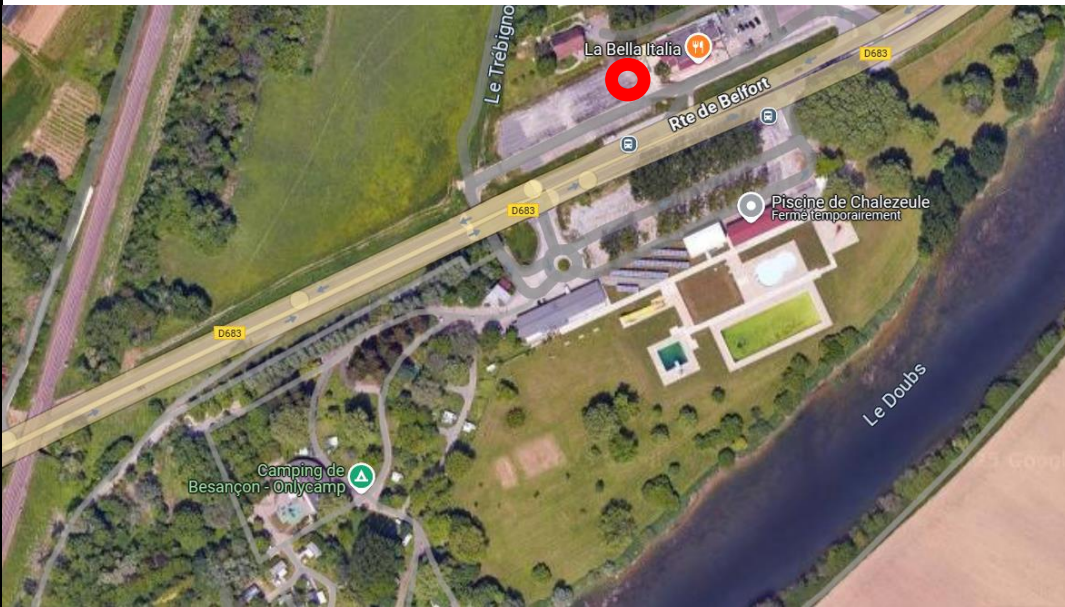
Eclairage de sécurité	
Description	Frontales – 2 Lampes torche – 2
Implantation	Disponibles à la réception - malle de sécurité ONLYCAMP

Moyens sonores d'alerte	
Description	1 Mégaphone portable
Implantation	Mégaphone portable à la réception + clef USB avec message + piles de rechange Réception du camping – malle de sécurité ONLYCAMP

Autres	
Description	Malle de sécurité comprenant : Lampes frontales led - 2 Lampe de poche - 2 Gilets haute visibilité - 3 Mégaphone à main avec clef USB message consignes évacuation - 1 Stylos et surligneurs – x 3 Plan du site avec zoning + protocole évacuation par zone x 2 Feuille de présence (Liste des présents) - x1 Protocole ONLYCAMP général - évacuation Carnet de note x 3 Fiche réflexe - x1
Implantation	Réception du camping – malle de sécurité ONLYCAMP

1.8. DESCRIPTION DES MATERIELS DE SECURITE INCENDIE

Extincteurs			
Nombre	25 sur l'ensemble du camping et dans nos locaux + 15 extincteurs dans nos locaux	Date du dernier contrôle	Avril 2025
Localisation	Plan extincteurs :  ONLY CAMP 12 route de Belfort 25220 Chalezeule +33 (0)7 44 85 78 59 CAMPING DE BESANÇON ENTRÉE / SORTIE ENTRANCE / EXIT Le Doubs PLAN EVACUATION EVACUATION PLAN ▲ EXTINCTEUR Extinguisher → SENS D'ÉVACUATION Evacuation direction ■ AIRE DE REGROUPEMENT Assembly point ACCUEIL Reception SNACK ESPACE CYCLO Bike area SANTAIRE Washroom LAVABO Laundry room WC CHIMIQUE Chemical toilet POURBÈLES ET TRI SÉLECTIF Recycling bins BOULEBORDÉ Pétanque pitch BARBECUE TINY-HOUSE GALLI TENTE PONZA Ponza tent EMPLACEMENT Pitch EMPLACEMENT STABILISÉ Stabilized pitch BORNE ÉLECTRIQUE Electric terminal BORNE D'EAU Water terminal PARKING		

Poteau Incendie	
Description	Nombre sur site - 0 Nombre à proximité du site – 1
Implantation	Plan poteau incendie : (localisé par un rond rouge) 

1.9. CONSIGNES DE SECURITE PERMANENTES

1.9.1. Surveillance régulière du risque

1.9.1.1. Consignes générales

Le gestionnaire, ou responsable(s) de la sécurité, joue un rôle déterminant pour la sécurité des occupants du terrain. Présent sur le site, il est le mieux à même d'apprécier la situation. Sa place dans la chaîne d'alerte est essentielle.

Le gestionnaire est tenu de s'informer quotidiennement des prévisions météorologiques départementales en consultant le site Internet de Météo France à l'adresse suivante :

<http://www.meteofrance.com> ou de tout autre opérateur météo de votre choix

Pendant les phases « INFORMER LES CAMPEURS ET LES PRÉPARER A LA MISE EN SÉCURITÉ » et « METTRE EN SÉCURITÉ LES CAMPEURS » du camping, la présence sur le site d'une personne responsable des mesures à prendre est obligatoire. Cette présence peut être rendue obligatoire en permanence, si le risque le justifie, ou pour garantir la bonne réception des messages d'alerte éventuels.

1.9.2. Surveillance du terrain et des matériels

1. S'assurer que les accès et les cheminements permettant de quitter d'urgence le camping, restent libres en permanence.
2. Procéder périodiquement à des essais d'éclairage de sécurité autonome et des moyens sonores d'alerte.

1.9.3. Information des occupants

1. S'assurer que le document relatif aux consignes de sécurité et aux mesures de sauvegarde est effectivement remis à chaque campeur dès son arrivée.
2. Afficher les informations sur les consignes de sécurité, à raison d'une affiche par tranche de 5000 mètres carrés, établie conformément au modèle pris en application du décret du 11 octobre 1990.
3. Veiller à la mise à jour du plan d'évacuation en fonction de l'évolution du terrain, et s'assurer que son affichage est constant.
4. Tenir à la disposition des occupants un exemplaire du cahier des prescriptions de sécurité.
5. Afficher l'interdiction de réaliser des feux ouverts au sol. Afficher en permanence, à l'entrée du terrain un plan de l'établissement, faisant notamment ressortir les voies de circulation internes et l'emplacement des moyens de secours.
6. Tenir rigoureusement à jour le registre des occupants du camping, avec indications minimales suivantes :
 - ✓ Emplacement
 - ✓ Période d'occupation
 - ✓ Identité des personnes
 - ✓ Langue(s) comprise(s).

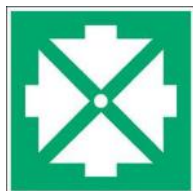
Exemple logiciel Huttosoft ONLYCAMP – Liste des présents

Client	Téléphones	Emplacement	Arrivée	Départ	Commentaires	Pax
GUJAN Renate	+41794336627	10	18/04/2025	21/04/2025		Adulte : 1
GONCALVES Caroline	+41797730623	11	18/04/2025	21/04/2025		Adulte : 2
NITSCH Andres C.	+41797549588	19	18/04/2025	23/04/2025	emplacements 18, 19, 20, 21, 2...	Adulte : 2
SCHALLER Maria Rosaria	+41797960315	20	18/04/2025	21/04/2025	20	Adulte : 2
HILL Fabienne	+33678895195	21	18/04/2025	21/04/2025	mail tardive envoyé	Adulte : 1
DE GENNARO Laurent	+41765740369	23	18/04/2025	21/04/2025	Peut être au 22 ou 23	Adulte : 2
TURETTA Eric	+33634479042	30	18/04/2025	30/04/2025		Adulte : 2
MESTRE Nicolas	+33618922655	35	19/04/2025	20/04/2025		Adulte : 2
BUSKOWIAK Christoph	+4976419370370	5	18/04/2025	27/04/2025	Suite mail : "Ce serait très b...	Adulte : 2
		6				Adulte : 2

La liste est accessible sur téléphone - même en dehors du camping. Il est également accessible via n'importe quel ordinateur connecté à une connexion internet. L'accès se fera via une plateforme en ligne (www.onlycamp.huttosoft.com)

2. INFORMATION DES OCCUPANTS DU TERRAIN

2.1. RECAPITULATIF DES PICTOGRAMMES



Point de regroupement



Fléchage d'évacuation

2.2. DOCUMENTS DE SYNTHÈSE SUR LES CONSIGNES

Les documents de synthèse sont à remettre à chaque nouvel occupant sur le camping, dès son arrivée.

CONSIGNES DE SECURITE ET D'EVACUATION EN CAS DE CRUE

- Le terrain de camping sur lequel vous vous trouvez est situé en bordure du Doubs est soumis au risque de crue.
- En cas de conditions météorologiques défavorables, ce cours d'eau peut déborder de son lit et envahir des emplacements.
- Tous les campeurs seront avisés par mégaphone de la montée des eaux et de l'ordre d'évacuation :
- En pareille circonstance, gardez votre calme, suivez scrupuleusement, les consignes suivantes :
 1. Partez en véhicule avec votre équipement et tous vos effets personnels ;
 2. N'oubliez pas vos papiers d'identité, vos devises et vos objets les plus précieux ;
- Consultez dès maintenant le plan d'évacuation du terrain affiché à l'accueil et sur les blocs sanitaires, Il ne concerne que les personnes. Repérez à l'avance votre itinéraire de repli jusqu'à la zone de regroupement. Les itinéraires d'évacuation sont matérialisés par le logos ci-dessous :



SAFETY AND EVACUATION INSTRUCTIONS IN THE EVENT OF FLOODING

The campsite you are visiting is located on the banks of the Doubs River and is subject to the risk of flooding.

- In the event of adverse weather conditions, this river may overflow its banks and flood pitches.
 - All campers will be notified by megaphone of rising water levels and the order to evacuate:
 - In such circumstances, remain calm and follow the following instructions to the letter:
 -
1. Leave by vehicle with your equipment and all your personal belongings.
 2. Don't forget your identity papers, foreign currency and your most precious items.

Consult the site evacuation plan posted at reception and on the toilet blocks. Find out in advance your escape route to the assembly area. The evacuation routes are marked with the logos below:



SICHERHEITS- UND EVAKUIERUNGSANWEISUNGEN FÜR DEN FALL EINER ÜBERSCHWEMMUNG

Der Campingplatz, den Sie besuchen, liegt am Ufer des Doubs und unterliegt dem Risiko von Überschwemmungen.

- Bei ungünstigen Wetterbedingungen kann der Fluss über die Ufer treten und die Stellplätze überfluten.
 - Alle Camper werden per Megaphon den steigenden Wasserstand und die Aufforderung zur Evakuierung hingewiesen:
 - Bleiben Sie unter diesen Umständen ruhig und befolgen Sie die folgenden Anweisungen genau:
1. Fahren Sie mit Ihrer Ausrüstung und allen persönlichen Gegenständen in einem Fahrzeug los;
 2. Vergessen Sie nicht Ihre Ausweispapiere, Ihre Währung und Ihre wertvollsten Gegenstände;
- Konsultieren Sie den Evakuierungsplan des Geländes, der an der Rezeption und in den Sanitäranlagen aushängt. Informieren Sie sich im Voraus über Ihren Fluchtweg zum Sammelplatz. Die Evakuierungswege sind mit den unten stehenden Logos gekennzeichnet:



VEILIGHEIDS- EN EVACUATIE-INSTRUCTIES IN GEVAL VAN OVERSTROMING

De camping die je bezoekt ligt aan de oevers van de Doubs en is onderhevig aan overstromingsgevaar.

- Bij ongunstige weersomstandigheden kan de rivier buiten haar oevers treden en de kampeerplaatsen onder water zetten.
 - Alle kampeersers worden via megafoons gewaarschuwd voor het stijgende waterpeil en het verzoek om te evacueren:
 - Blijf kalm in deze omstandigheden en volg de volgende instructies nauwkeurig op:
1. Verlaat het voertuig met je uitrusting en al je persoonlijke bezittingen;
 2. Vergeet je identiteitspapieren, vreemde valuta en je meest waardevolle spullen niet;
- Raadpleeg het evacuatieplan van de camping dat bij de receptie en in de sanitaire voorzieningen hangt. Informeer van tevoren naar de vluchtroute naar de verzamelplaats. De evacuatieroutes zijn gemarkeerd met onderstaande logo's:



INSTRUCCIONES DE SEGURIDAD Y EVACUACIÓN EN CASO DE INUNDACIÓN

El camping que está visitando se encuentra a orillas del Doubs y está sujeto al riesgo de inundaciones.

- En condiciones meteorológicas desfavorables, el río puede desbordarse e inundar las parcelas.
- Todos los campistas serán alertados por megafonía de la subida del nivel del agua y de la petición de evacuación :

- Mantenga la calma en estas circunstancias y siga atentamente las siguientes instrucciones :

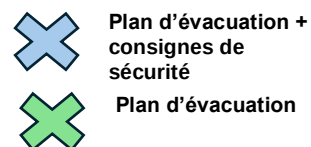
1. Salga en vehículo con su equipo y todas sus pertenencias personales ;
2. No olvide sus documentos de identidad, divisas y sus objetos más preciados;

- Consulte el plan de evacuación del camping, expuesto en la recepción y en las instalaciones sanitarias. Infórmese con antelación sobre su vía de evacuación hacia el punto de reunión. Las vías de evacuación están señalizadas con los logotipos que figuran a continuación:



2.3. PLAN D’AFFICHAGE

Le plan ci-après indique les emplacements où sont situés le plan d’évacuation et les consignes de sécurité.



CAMPING DE BESANÇON

12 route de Belfort
25220 Chalezeule

+33 (0)7 44 85 78 59



PLAN EVACUATION
EVACUATION PLAN

-  EXTINCTEUR
Extinguisher
-  SENS D'ÉVACUATION
Evacuation direction
-  AIRE DE REGROUPEMENT
Assembly point

 ACCUEIL Reception	 TINY-HOUSE GALLI
 SNACK	 TENTE PONZA Ponza tent
 ESPACE CYCLO Bike area	 EMPLACEMENT Pitch
 SAINTEAIRE Washroom	 EMPLACEMENT STABILISÉ Stabilized pitch
 LAVERIE Laundry room	 BORNE ÉLECTRIQUE Electric terminal
 WC CHIMIQUE Chemical toilet	 BORNE D'EAU Water terminal
 POUDELLES ET TRI SÉLECTIF Recycling bins	 PARKING
 AIRE DE JEUX Playground	
 BOULODRÔME Pétanque pitch	
 BARBEQUE	

2.4. LANGUES DE DIFFUSION DES CONSIGNES

Ce sont aussi les langues de traduction des messages sonores d'alerte et d'évacuation.

	Oui*	Non*		Oui*	Non*
FRANCAIS	X		FINLANDAIS		X
ANGLAIS	X		NEERLANDAIS		X
ALLEMAND		X	NORVEGIEN		X
ITALIEN		X	SUEDOIS		X
ESPAGNOL		X	AUTRES (préciser)		
PORTUGAIS		X			
DANOIS		X			

3. PRESCRIPTION DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE

3.1. ROLE DES AUTORITES

Lorsque les renseignements reçus ou collectés par le Service de Prévision des Crues (SPC) fait connaître une alerte aux crues de couleur "ORANGE" ou "ROUGE", le Service de prévision des crues, via le SCHAPI, propose au préfet de mettre en pré alerte ou en alerte les services chargés de la crue.

La Préfecture

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles :

- Demande au prévisionniste du Centre Départemental Météo-France de préciser le renseignement ;
- Avisa les maires des communes sur lesquels sont installés des campings identifiés en zone à risque par l'intermédiaire de l'automate d'alerte ;
- Peut mettre en place une cellule de crise selon l'évènement.

En cas d'alerte rouge :

- Met en place le COD (centre opérationnel départemental)
- Met en alerte tous les services de l'Etat

Le service départemental d'incendie et de secours

Au vu des renseignements fournis par Météo-France, le SDIS se met en situation de vigilance.

En cas d'alerte rouge :

- Assure les opérations de secours ;
- Est représenté au COD

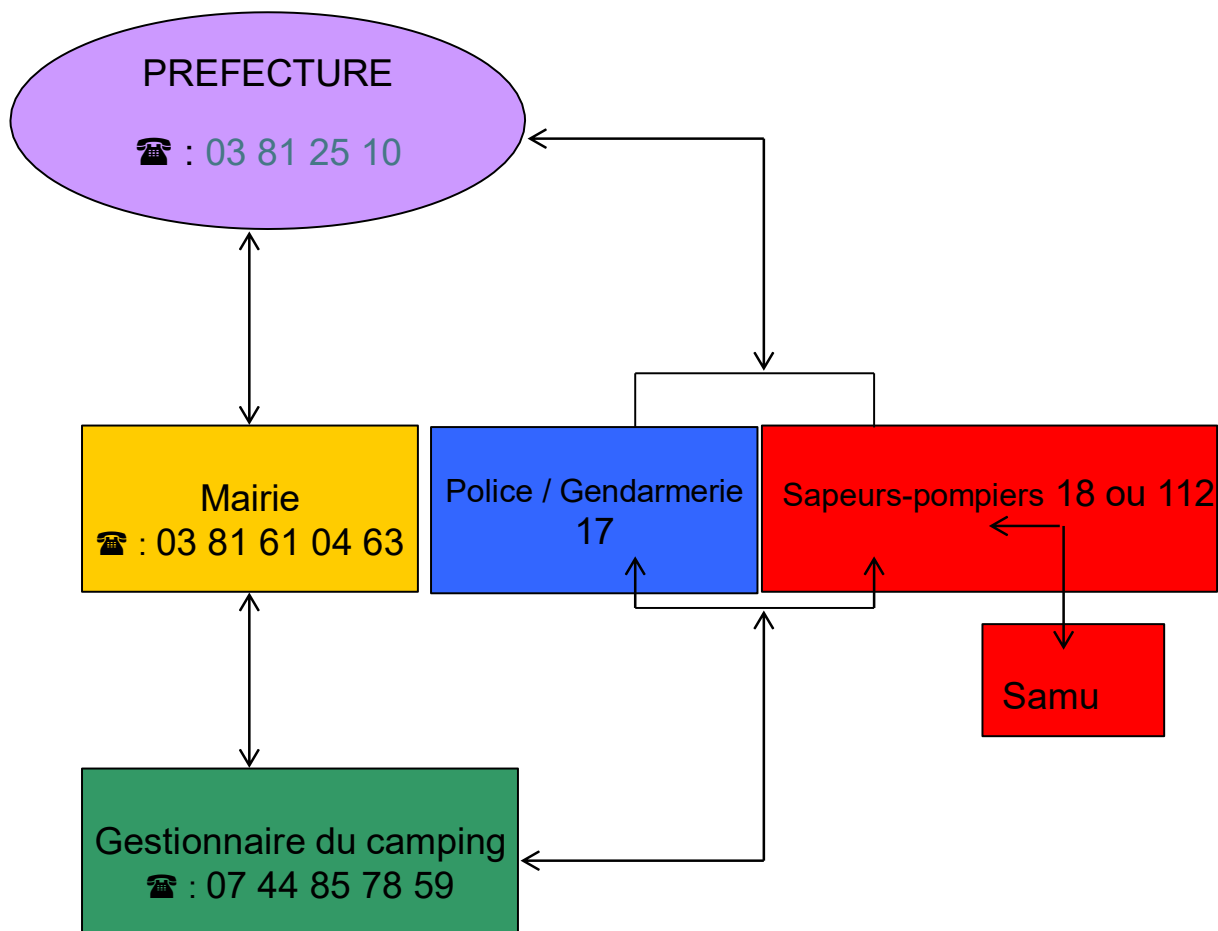
Maire

- Fait usage de ses pouvoirs de police en vue d'assurer la sécurité de ses administrés (article L.2212- 2 du code général des collectivités territoriales). Dans le cadre d'une alerte aux crues ou d'une alerte météo "orange" ou "rouge", il devra prévenir, sans délai, le responsable du terrain de camping.
- Peut suivre l'évolution des prévisions météorologiques départementales de Météo-France en interrogeant le répondeur départemental 08.99.71.02.25 ou le site internet www.meteofrance.fr et en ce qui concerne les crues, le site internet www.vigi-crues.gouv.fr
- Demande au gestionnaire du camping ou son représentant d'alerter les campeurs et de mettre en œuvre les consignes prévues en cas de crue.
- Met en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde.
- Demande au gestionnaire du camping de suivre l'évolution de l'évènement.

3.2. DESCRIPTION DU SYSTEME D'ALERTE

Un dispositif technique de détection des crues informe le gestionnaire du camping d'une crue.

Schéma d'alerte d'information en cas d'évènement majeur



3.3. RÔLE DU GESTIONNAIRE OU DE SON REPRESENTANT EN CAS D'ALERTE METEO « ORANGE » OU « ROUGE »

Voies d'information et relais de l'information.

Mise en place de la procédure prévue dans le Plan communal de sauvegarde et au DICRIM.
Le Maire reçoit de la préfecture une alerte sur le risque d'inondation sur le secteur de Chalezeule. Il prévient le personnel du camping des risques encourus et met en place l'évacuation des campeurs.

Avertissement des campeurs immédiat par le personnel du camping.

Préalables à l'évacuation du camping

Remballage ;

S'assurer que les campeurs suivent les consignes ;

Vérifier que tous les occupants ont quitté leurs habitations légères de loisirs (hébergements, caravanes, camping-cars, tentes) après la procédure d'alerte (rôle du serre file) ;

Regroupement des campeurs au point de rassemblement général.

Evacuation

Les campeurs seront évacués avec leur équipement.

Les véhicules (caravanes, camping-car, van et voitures) seront stationnés sur le parking de Carrefour.

Regroupement des campeurs à la salle de la maison commune

En cas d'absence de nos clients, l'évacuation des équipements des clients (caravanes, ...) : l'adjointe au maire pourra nous aider grâce à deux contacts ayant des tracteurs (paysans)

Une fois les campeurs évacués :

- Fermeture du camping – Coupure de l'électricité
- Rapport sur l'évacuation et prise d'information sur les suites à donner

Après descente de crue :

- Inspection des équipements
- Nettoyage et désinfection des sanitaires
- Électricité (vérification par du personnel technique)
- Qualité de l'eau (analyse de l'ARS)

3.4. PHASE : INFORMER LES CAMPEURS ET LES PREPARER A LA MISE EN SECURITE

STRATEGIE D'ALERTE

Si le responsable reçoit une alerte météo de la préfecture ou que la probabilité de la crue est forte.

Le personnel mobilise se rassemble à l'accueil et se munit :

- D'un gilet jaune ;
- Des consignes et du plan d'évacuation par zone ;
- D'une lampe frontale ;
- D'un mégaphone (1 personne s'en équipe pour alerter les clients) ;
- De la liste des clients présents.

Si une seule personne présente :

- S'équipe (Cf. la liste ci-dessus) ;
- Donne l'alerte aux clients à l'aide du mégaphone (en Français et Anglais), sur l'ensemble du camping ;
- Message à passer : sécuriser le matériel et se préparer à une possible évacuation du site à en voiture ;
- Fait le lien avec le Maire de Chalezeule pour suivre l'évolution de la situation ;
- Si nécessaire et ordre reçu, déclenche l'évacuation.

FRANÇAIS

Nous vous informons que si la montée des eaux s'intensifie, nous devons déclencher la mise en sécurité.

Vous pouvez dès à présent préparer vos documents d'identité et vos traitements médicaux.

Dans ce cas, vous devrez vous diriger en véhicule avec votre équipement vers le point de regroupement en suivant les flèches d'évacuation.

ANGLAIS

We must inform you that if the rising water intensify, we will have to initiate the emergency control procedure.

You can now prepare your identity documents and medical treatment.

In such a case, you will have by car with your equipment to the meeting point by following the escape arrows.

3.5. PHASE : METTRE EN SECURITE LES CAMPEURS

STRATEGIE D'EVACUATION

Si le responsable reçoit une alerte météo de la préfecture ou que la probabilité de la crue est forte

Le personnel mobilisé se rassemble à l'accueil et se munit (malle de sécurité) :

- D'un gilet jaune ;
- Des consignes et du plan d'évacuation par zone ;
- D'une lampe frontale ;
- D'un mégaphone (1 personne s'en équipe pour alerter les clients) ;
- D'une lampe sur pied autonome (1 personne s'en équipe pour le disposer au point de rassemblement) ;
- De la liste des clients présents.

Si une seule personne présente :

- Installe la lampe sur pied au niveau du point de rassemblement ;
- S'équipe (Cf. la liste ci-dessus) ;
- Donne l'ordre aux clients d'évacuer en véhicule avec leur équipement le camping, à l'aide du mégaphone (en Français et Anglais), sur l'ensemble du camping ;
- Vérifie que tous les occupants ont quitté leurs emplacements ou leur hébergement après la procédure d'alerte (rôle du serre file) ;
- À la fin de l'évacuation, rend compte au Maire de Chalezeule ;

FRANÇAIS

La montée des eaux s'intensifie. Nous devons déclencher la mise en sécurité.

Dirigez-vous en véhicule avec votre équipement vers le point de regroupement en suivant les flèches d'évacuation.

N'oubliez pas d'emporter vos documents d'identité et vos traitements médicaux.

ANGLAIS

The water level is rising. We must evacuate the campsite.

Please follow the evacuation arrows to the assembly point by car with your equipment.

Don't forget to take your identity papers and your medical treatment.

4. PRESCRIPTIONS DE MISE EN SECURITE DU CAMPING

4.1. PLAN DE MISE EN SECURITE



Une fois au point de rassemblement, les campeurs se dirigeront en véhicule sur le parking de carrefour. Une fois leur véhicule + équipement déposé, ils pourront se diriger vers la salle de la maison commune où les services de la mairie les prendront en charge.

4.2. ORGANISATION DE LA MISE EN SECURITE DU CAMPING : FICHES REFLEXES

4.2.1. Qui prend la décision de mise en sécurité des campeurs ?

La préfecture ou le maire de Chalezeule prend la décision de mise en sécurité des campeurs.

Néanmoins, en fonction de l'évolution de la situation en phases « de préparation et d'informations des campeurs » et de « mise en sécurité », et en cas d'urgence, le gestionnaire **peut prendre directement la décision de vider le camping de ses occupants**, et en avise dès que possible les autorités locales (maire, sapeurs-pompiers...)

4.2.2. Intervenants pour la mise en sécurité des campeurs

Le gestionnaire et 2 autres personnes soit 3 personnes

4.2.3. Les fonctions occupées par les intervenants :

Le zonage de sécurité du camping a été prévu de telle façon :



Responsable zone 1 : Saisonnier 1

Le responsable aura à sa disposition la fiche réflexe suivante :

Au recto : plan du camping avec le zonage



Au verso : protocole d'évacuation

Protocole zone 1

NUMEROS EMPLACEMENTS : 1 à 62 + ZONE CYCLO

BÂTIMENTS : ACCUEIL + BAR + SNACK

- LE STAFF MOBILISE **SE RASSEMBLE A L'ACCUEIL ET SE MUNIT DE SON SAC DE SECURITE DE LA ZONE 1 + SON GILET JAUNE**
- LE STAFF MOBILISE **REJOINT LA ZONE 1, INFORME LES CAMPEURS DE LA DECISION D'EVACUATION EN VEHICULE**
- LE STAFF MOBILISE **RAPPEL LES CONSIGNES D'EVACUATION EN PLUSIEURS LANGUES**
- LE STAFF MOBILISE **S'ASSURE QUE LES CAMPEURS ONT PARFAITEMENT COMPRIS LA DECISION D'EVACUER**
- LE STAFF **VEILLE A CE QUE LES EMPLACEMENTS MENACES SOIENT VIDES DE TOUT OCCUPANT + EQUIPEMENT (A L'AIDE DE MARQUAGE AU SOL AVEC BOMBE)**



- Responsable zone 2 : Saisonnier 2

Le responsable aura à sa disposition la fiche réflexe suivante :

Au recto : plan du camping avec le zonage



Au verso : protocole d'évacuation

Protocole zone 2

NUMEROS EMPLACEMENTS : 63 à 77 + 78 et de 95 à 101 + Tentes Ponza 1 à 5 et Galli 1 à 10

BÂTIMENTS : AIRE DE JEUX + SANITAIRES + ZONE BARBECUE

- LE STAFF MOBILISE **SE RASSEMBLE A L'ACCUEIL ET SE MUNIT DE SON SAC DE SECURITE DE LA ZONE 2 + SON GILET JAUNE**

- LE STAFF MOBILISE **REJOINT LA ZONE 2, INFORME LES CAMPEURS DE LA DECISION D'EVACUATION EN VEHICULE**

- LE STAFF MOBILISE **RAPPEL LES CONSIGNES D'EVACUATION EN PLUSIEURS LANGUES A PIED**

- LE STAFF MOBILISE **S'ASSURE QUE LES CAMPEURS ONT PARFAITEMENT COMPRIS LA DECISION D'EVACUER**

- LE STAFF **VEILLE A CE QUE LES EMPLACEMENTS MENACES SOIENT VIDES DE TOUT OCCUPANT + EQUIPEMENT (A L'AIDE DE MARQUAGE AU SOL AVEC BOMBE)**



- **Responsable zone 3 : Saisonnier 3**

Responsable point de regroupement / contact avec les autorités (Mairie, Gendarmerie)

- Mise en sécurité de l'installation électrique
- Contact avec les autorités
- Recensement des clients présents au point de regroupement
- Informations aux clients sur le trajet pour la mise en sécurité.

5. PROBLEMATIQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE FERREE

Le risque Transport de Matières Dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voies routières, ferroviaire ou fluviale.

16% du tonnage transporté par voie ferrée traversant Chalezeule comporte des matières dangereuses.

En cas d'incident, les bons réflexes :

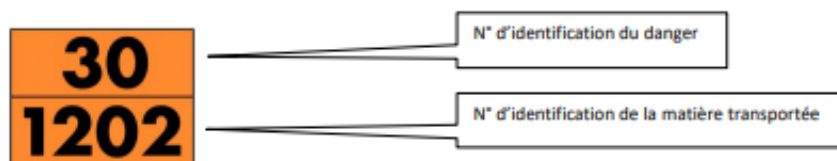
1. Premier témoin : appeler le 18 (pompiers)
2. Si possible, indiquer les modèles de pictogrammes inscrits sur les containers
3. S'abriter dans le bâtiment le plus proche
4. Respecter les consignes des autorités

Le rôle du gestionnaire

- Couper les réseaux d'électricité et fermer le Robinet Départ Gaz de chaque citerne de propane si les conditions de sécurité et les moyens disponibles le permettent ;
- Donner l'alerte et procéder à la mise à l'abri ;
- Recenser les occupants du terrain et s'assurer que personne n'est isolé au sein du terrain.

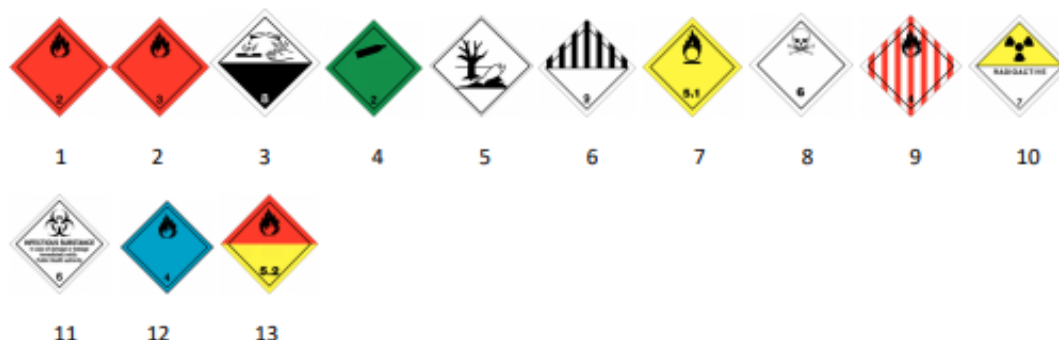
Les consignes de sécurité pour les clients

- S'abriter dans le bâtiment (construction en dur, mobil-home ou bungalow récent) le plus proche et calfeutrer fenêtres, portes et ventilations ;
- Ne pas fumer, ni flamme, ni étincelle ;
- À l'extérieur, en cas de nuage toxique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent ;
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ;
- Conserver le strict minimum et ne pas chercher à protéger les éléments matériels ;
- Ne pas consommer d'eau du robinet tant qu'elle n'a pas été déclarée potable par les pouvoirs publics ;
- Ne pas encombrer pas les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours.
Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale ;
- Respecter les consignes des autorités diffusées par la radio (France Bleu 102.8FM), les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement ;
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.



Exemple de plaque indiquant le transport de produits dangereux

Pictogrammes : Il est important et obligatoire d'apposer ce type d'étiquettes sur le véhicule et les containers transportant ce type de marchandises afin de minimiser les risques et les mauvais gestes pouvant avoir des **conséquences terribles** et pérennes pour **l'environnement** ainsi que pour le personnel.

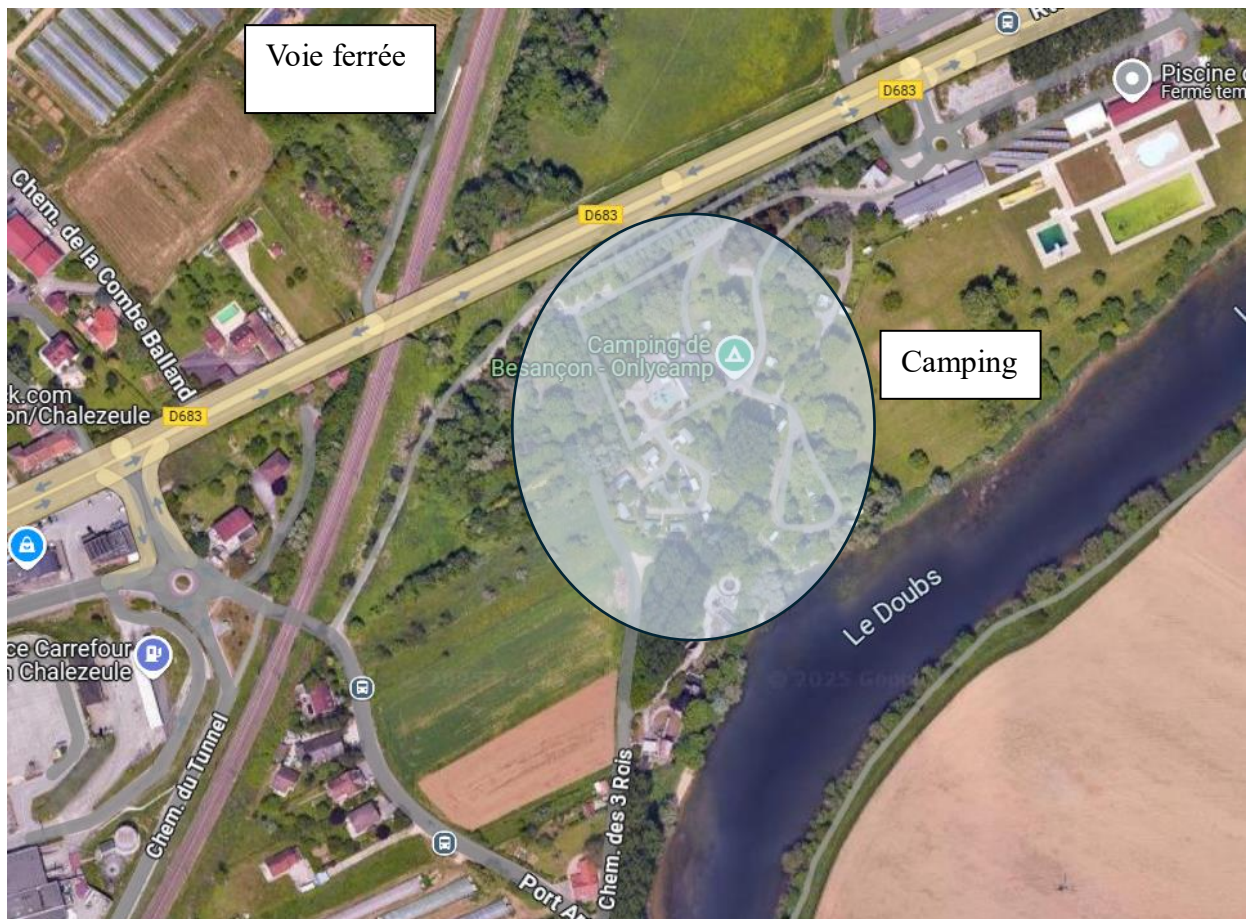


LEGENDE

- N° 1 : Gaz inflammables (N°2 dans le sigle)
- N° 2 : Liquides inflammables (N°3 dans le sigle)
- N° 3 : Matières corrosives
- N° 4 : Gaz inflammables non toxiques
- N° 5 : Produits dangereux pour l'environnement
- N° 6 : Matières et objets dangereux
- N° 7 : Matières comburantes (1)
- N° 8 : Matières toxiques
- N° 9 : Solides inflammables
- N°10 : Matières radioactives
- N°11 : Matières infectieuses
- N°12 : Dégagement du gaz inflammable au contact de l'eau
- N°13 : Peroxydes organiques (2)

(1) Les matières comburantes sont des liquides ou des solides qui libèrent facilement de l'oxygène ou d'autres substances comburantes (par exemple du brome, du chlore ou du fluor). Elles comprennent aussi les matières qui réagissent chimiquement avec des matières combustibles et les oxydants, c'est-à-dire que de l'oxygène se combine chimiquement avec une autre substance d'une façon qui augmente les risques d'incendie ou d'explosion. Cette réaction peut être spontanée à la température ambiante ou nécessiter un faible apport de chaleur. Les matières comburantes liquides et solides peuvent constituer de graves dangers d'incendie et d'explosion.

(2) Le principal danger lié aux peroxydes organiques est le risque d'incendie et d'explosion. Ils peuvent également être toxiques ou corrosifs; selon leurs caractéristiques, la voie d'exposition (inhalation, contact avec les yeux ou la peau, ou ingestion) et la dose ou la durée de l'exposition, ils peuvent être nocifs pour l'organisme. De plus, les peroxydes organiques corrosifs peuvent également attaquer et détruire des métaux. C'est le double oxygène du groupe « peroxy » qui rend les peroxydes organiques à la fois si utiles et dangereux, car il s'agit d'un groupe chimiquement instable qui peut se décomposer facilement en dégageant de la chaleur à une vitesse qui augmente proportionnellement à la température croissante. Un grand nombre de peroxydes organiques libèrent des vapeurs inflammables lorsqu'ils se décomposent, et ces vapeurs peuvent s'enflammer facilement.



6. RISQUE SISMIQUE

Pour les campings classés en zone à risques sismiques, toutes les nouvelles constructions doivent répondre aux normes de construction parasismique.

La commune de Chalezeule est classée en zone de sismicité niveau 3 (moyen).

Les consignes spécifiques au risque sismique

En amont

Mettre en place un affichage sur le risque et sur les comportements à adopter.

Pendant la secousse

Rester où l'on est :

- à l'intérieur, se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou de meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;

- à l'extérieur, ne pas rester sous des fils électriques ou près de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, cheminées, bâtiments...) ;

Se protéger la tête avec les bras ;

Ecouter la radio France bleu 102.8FM

Ne pas allumer de flamme.

Les bons réflexes après la première secousse

Attention aux répliques, il peut y avoir d'autres secousses ;

Dès la fin de la secousse, sortir des bâtiments ;

Ne pas téléphoner ;

Ne pas fumer ;

Ne pas rentrer dans les bâtiments, ils peuvent avoir été fragilisés ;

Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur des objets les plus appropriés (tables, poutres, canalisations, etc.).

7. ANNUAIRE D'URGENCE

Mairie de Chalezeule	Mr Christian MAGNIN- FEYSOT	06.74.84.43.37
Adjoint au maire délégué à la sécurité (Astreinte)	Mr Jacques WUILLEMIER	06.68.71.33.66
Gestionnaire maison commune	Mme Madeleine MAIRE	06.87.67.69.09
Délégué à la sécurité Carrefour	Mr MAZUEG Éric	06.61.49.82.11
Sapeurs-pompiers	STANDARD	18 ou 112
Police / Gendarmerie		17
Service d'Aide Médicale Urgente (S.A.M.U.)	(S.A.M.U.)	15
Centre anti-poison (Nancy)		03 83 22 50 50
Répondeur départemental météo		08 99 71 02 25
Responsable du camping	Lise BEUTTIN Teddy DEFACHELLES	07 82 77 80 64 06 60 37 95 78



Camping Besançon-Chalezeule

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Exercice 2025



Sommaire

Préambule

COMPTE-RENDU TECHNIQUE

1. Fiche d'identité du camping
2. Fréquentation et typologie de la clientèle
3. Activités et partenariats
4. Qualité de service rendu
5. Commercialisation et marketing
6. Travaux réalisés
7. Ressources humaines

COMPTE-RENDU FINANCIER

1. Détail des recettes
2. Investissements
3. Calcul de la redevance

ANNEXES

1. Contrôles réglementaires
2. Attestation d'assurance
3. Grille tarifaire
4. Compte de résultat
5. Attestation de redevance



Préambule



L'année 2025 marque une nouvelle étape dans le développement de notre enseigne Onlycamp. Depuis notre intégration au sein du groupe Huttopia en 2021, nous avons poursuivi un rythme de croissance soutenu, fondé sur l'expertise, la solidité et les outils opérationnels du groupe. Après avoir exploité 8 campings en 2021, puis 35 en 2023 et 53 sites en 2024, Onlycamp est désormais pleinement déployée à l'échelle nationale et s'impose comme un acteur incontournable du camping nature.

En 2025, notre ambition fut de consolider ce réseau dynamique en renforçant encore la cohérence et la visibilité de notre offre. Celle-ci reste résolument fidèle à l'ADN de l'enseigne : une expérience de camping simple, authentique, respectueuse des territoires et des environnements dans lesquels nous nous implantons. Comme sur votre équipement, nous accordons une attention particulière à la valorisation des emplacements nus, au maintien d'un véritable esprit campeur et à la promotion d'un tourisme de proximité et responsable. Cette approche s'inscrit pleinement dans les attentes actuelles des vacanciers, attachés à la nature, à la mobilité douce et à la découverte locale.

Les excellents résultats enregistrés en 2024 ont conforté notre vision et ont permis de valider notre modèle économique.

Nous sommes convaincus que les saisons à venir sauront poursuivre cette dynamique positive et renforcer encore l'attractivité de votre équipement au sein de son environnement local.

COMPTE- RENDU TECHNIQUE



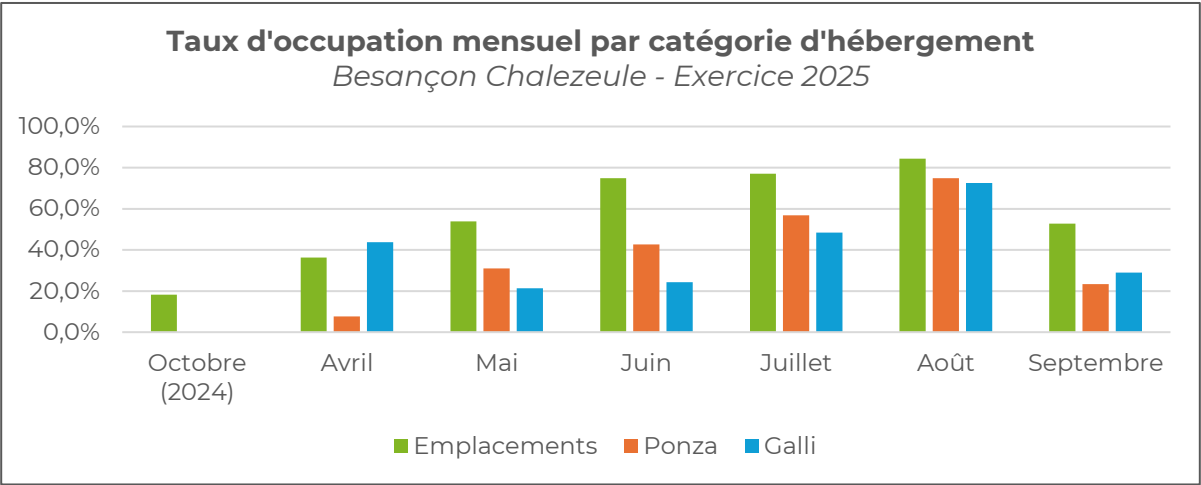
1. Fiche d'identité du camping

Année de reprise	2024
Durée et typologie de contrat (échéance)	Délégation de service public de 10 ans (31/12/2033)
Date d'ouverture	Du 18 avril au 2 novembre 2025 <i>(exercice fiscal arrêté au 30/09/2025)</i>
Superficie	3 ha
Nombre d'emplacements total	107 emplacements
Classement Atout France	Classement 3 étoiles renouvelé le 13/12/2022 (valable 5 ans)

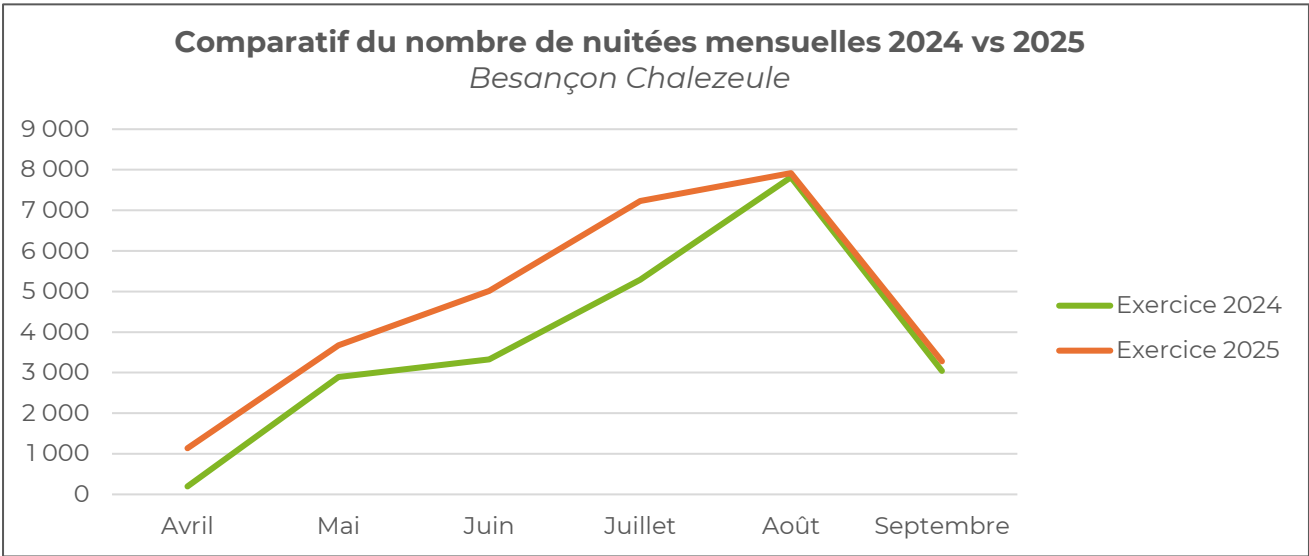
2. Fréquentation et typologie de la clientèle

Durée moyenne de séjours
Total général : 1,8 nuits
En emplacement : 1,7 nuits
En locatif : 2,6 nuits

TAUX D'OCCUPATION	Emplacements	Ponza	Galli	TOTAL
Octobre (2024)	18,3%	0,0%	0,0%	15,7%
Avril	36,3%	7,7%	43,8%	31,8%
Mai	53,8%	31,0%	21,3%	46,3%
Juin	74,8%	42,7%	24,3%	64,1%
Juillet	77,1%	56,8%	48,4%	68,9%
Août	84,3%	74,8%	72,6%	76,4%
Septembre	52,7%	23,3%	29,0%	42,3%
TOTAL	66,1%	42,9%	39,6%	56,3%



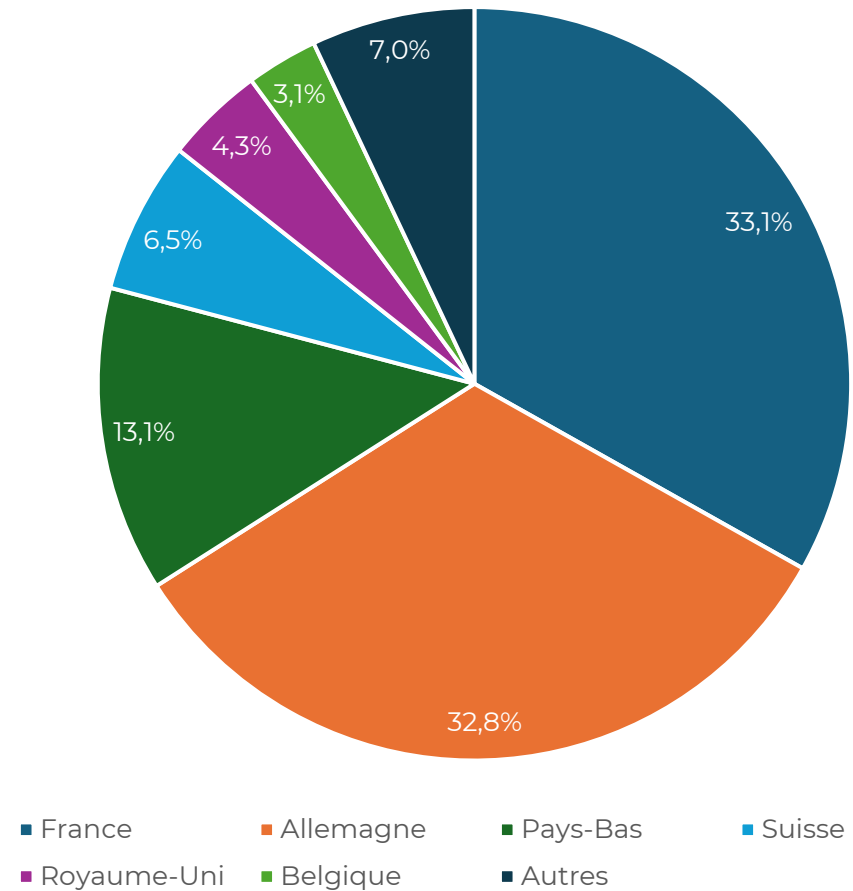
NUITEES	Exercice 2024	Exercice 2025	Variation N-1
Octobre	-	191	
Novembre	-	-	
Décembre	-	-	
Janvier	-	-	
Février	-	-	
Mars	-	-	
Avril	196	1 137	480%
Mai	2 891	3 676	27%
Juin	3 328	5 013	51%
Juillet	5 288	7 230	37%
Août	7 816	7 918	1%
Septembre	3 045	3 278	8%
TOTAL	22 564	28 443	26%



33,1% de clientèle française
66,9% de clientèle étrangère

NATIONALITE DE LA CLIENTELE	
France	33,1%
Allemagne	32,8%
Pays-Bas	13,1%
Suisse	6,5%
Royaume-Uni	4,3%
Belgique	3,1%
Autres	7,0%
TOTAL	100,0%

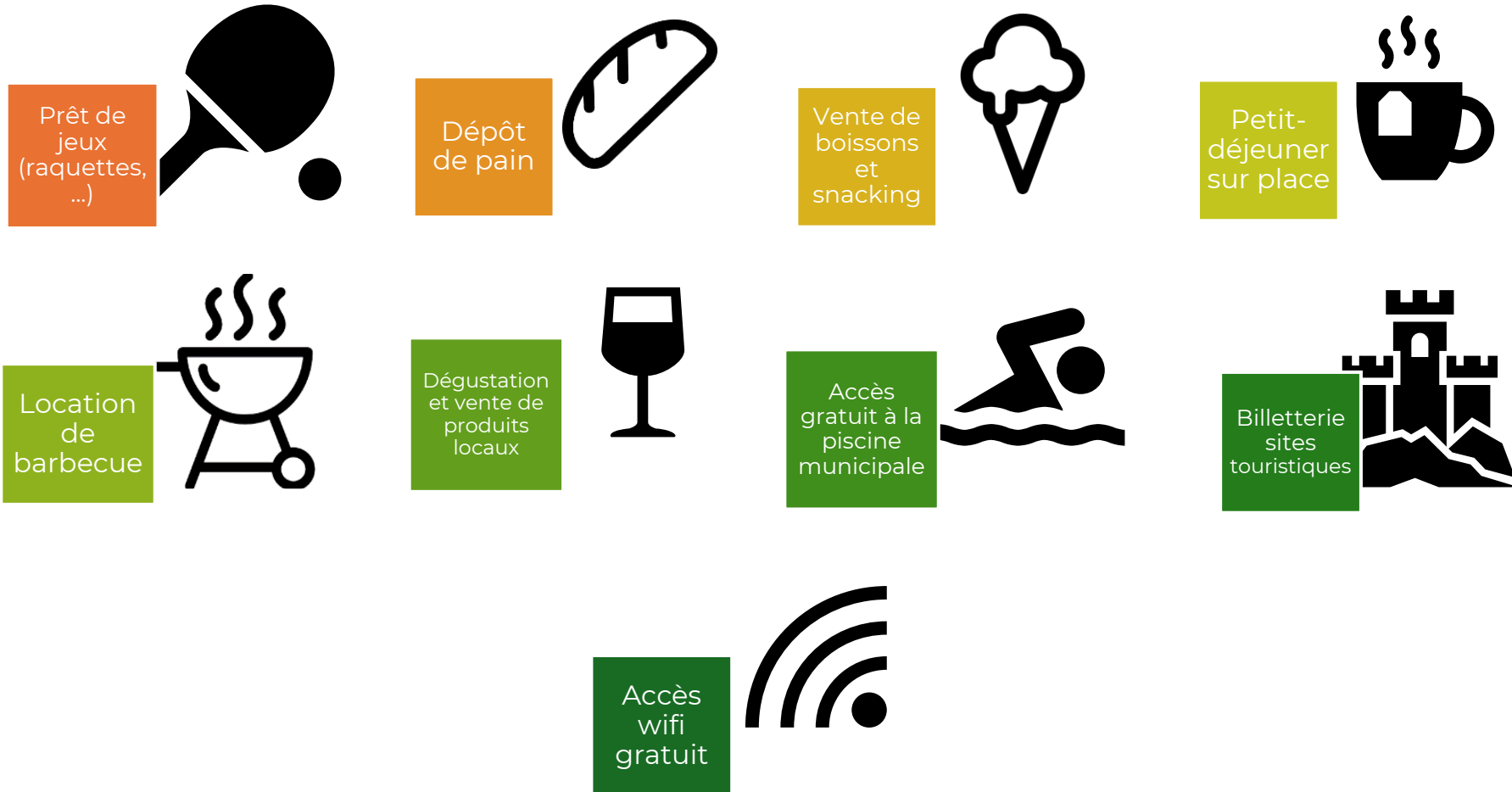
Nationalité de la clientèle
Besançon Chalezeule - Exercice 2025



[SITE] Sites	[HEBERGEMENT] Types	[ORGANISME] Types	Année fiscale	2025	
			[CLIENT] Typologies	Nb dossiers	Nb nuits
Camping de Besançon-Chalezeule	Camping	Clients Directs	Couple	4 191	6 830
			Familles	1 086	2 009
			Personne seule	895	1 531
			Groupe d'adultes	253	623
			Total	6 425	10 993
		TO	Couple	132	247
			Familles	53	87
			Personne seule	4	9
			Groupe d'adultes	4	6
			Total	193	349
		Total		6 618	11 342
	Locatif	Clients Directs	Familles	194	559
			Couple	74	171
			Groupe d'adultes	47	121
			Personne seule	23	75
			Total	338	926
		TO	Familles	38	56
			Groupe d'adultes	7	17
			Couple	5	13
			Personne seule	2	2
			Total	52	88
		Total		390	1 014
	Total			6 996	12 356
Total				6 996	12 356

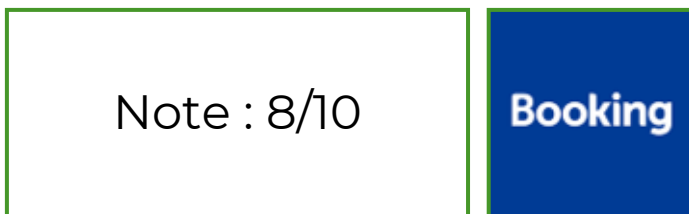
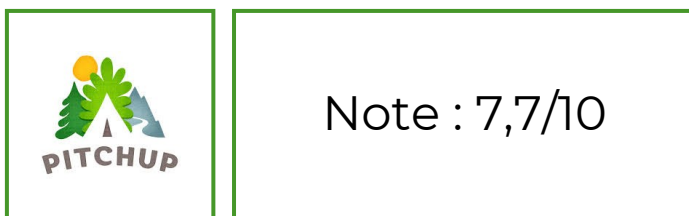
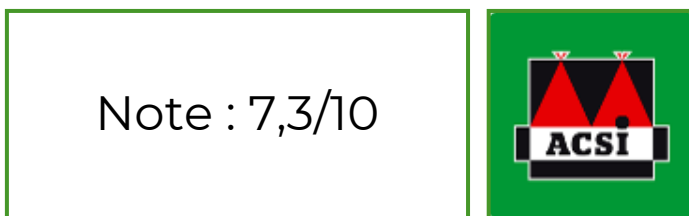
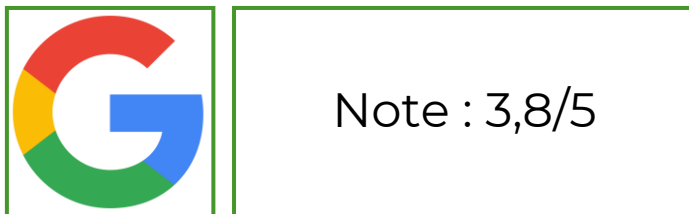
3. Activités et partenariats

Par le biais de partenariats avec des acteurs touristiques et économiques du territoire, le camping propose de nombreux services et activités :



4. Qualité du service rendu

Notre E-réputation ...

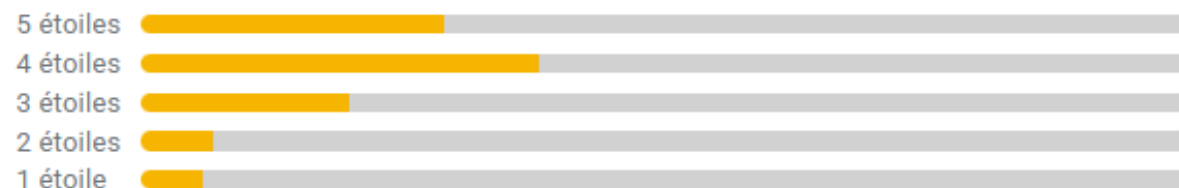


Résumé des avis Google

Les avis ne sont pas vérifiés ⓘ

3,8

★★★★☆
958 avis



Points forts

Les clients mettent régulièrement en avant :

- la proximité immédiate de Besançon et de ses sites touristiques
- l'accès facile à l'EuroVelo 6, très apprécié des cyclotouristes
- les grands emplacements ombragés
- le cadre naturel au bord de la rivière
- le calme relatif malgré la proximité urbaine.

L'emplacement constitue clairement le principal moteur de satisfaction du camping.

Les avis récents soulignent également un accueil généralement apprécié, une ambiance conviviale, un bon rapport qualité/prix pour les voyageurs itinérants, la praticité pour une étape de quelques nuits.

Points de vigilance

Les avis négatifs se concentrent principalement sur quelques thèmes récurrents :

- Sanitaires : vieillissement de certains équipements
- Propreté : qualité jugée variable selon les périodes d'affluence
- Entretien : besoin de modernisation de certaines infrastructures
- Services : offre limitée pour les longs séjours ou les familles

Comme sur plusieurs campings urbains ou de transit, les critiques concernent davantage les équipements collectifs, la capacité à absorber les pics de fréquentation estivale, que l'emplacement lui-même.

... Et par rapport à nos concurrents :



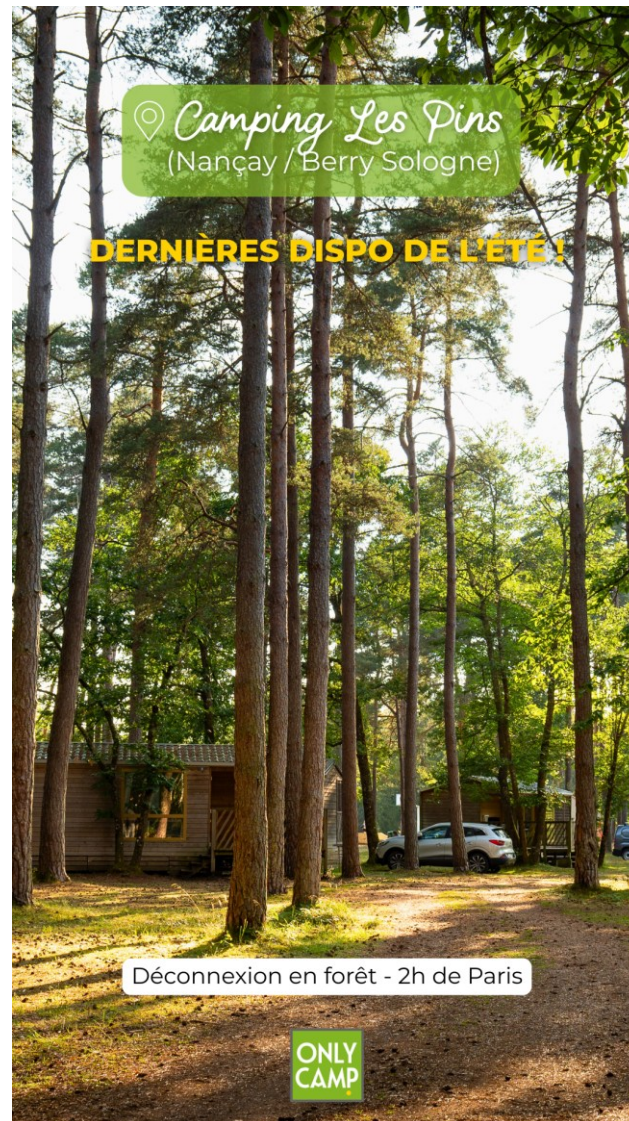
Rang	Camping	Note Google	Avis Google	Lecture stratégique
1	Camping de Besançon - Onlycamp	3,8/5	958 avis	Leader local par la visibilité et le volume d'avis
2	Woka Marnay	4,0/5	336 avis	Meilleure note mais notoriété plus limitée Ecopla
3	Aire Camping-Car	3,8/5	443 avis	Offre différente mais concurrente sur la clientèle itinérante

5. Commercialisation & marketing

Communication

- ✓ Brochures papier 60 000 exemplaires (FR/GB et NL/ALL)
- ✓ Insertions presse (Mistertravel : <https://mistertravel.news/2025/06/18/onlycamp-la-nuit-de-camping-la-moins-chere-de-france/> ...)
- ✓ Insertions publicitaires dans les guides
- ✓ Adhésion Office de Tourisme et insertions
- ✓ Participation à des salons spécialisés VanLife (Alsace Vanlife festival juillet, En Van Simone, Festival VW dans la Drome, Grandes Heures Nature, Vallife Expo Grenoble, ...)
- ✓ Site web onlycamp.fr
- ✓ Réseaux sociaux (Facebook 2,9K followers /Instagram 1 459 followers)
- ✓ Partenariats avec Huttopia (Festival California Huttopia Mimizan, carte routière, ...)





Exemples de publications Instagram et Facebook en 2025

Petit guide des campings Onlycamp 2025
The 2025 Onlycamp Camping Guide

ONLY CAMP

Le vrai camping, tout simplement
Real camping, quite simply

LIBERTÉ • SIMPLICITÉ • CONVIVIALITÉ
Freedom • Simplicity • Togetherness



8 LA COLOMBIÈRE ★★★ 05 | 38

3 chemin de la Colombière
70140 **Pesmes**

+33 (0)7 83 91 39 53
campinglacolombiere@onlycamp.fr

J F M A M J J A S O N D



9 BESANÇON ★★★ 15 | 89

12 Route de Belfort
25220 **Chalezeule**

+33 (0)7 44 85 78 59
campingdebesancon@onlycamp.fr

J F M A M J J A S O N D

10 LES PREMIÈRES VIGNES ★★★ 04 | 82

68 Route de Bouilland
21420 **Savigny-Lès-Beaune**

+33 (0)7 81 34 09 87
campinglespremieressvignes@onlycamp.fr

J F M A M J J A S O N D



Camping de Besançon

En plein cœur de la Franche-Comté, venez poser votre campement au camping de Besançon-Chalezeule sur les rives du Doubs, dans un cadre verdoyant à seulement deux pas de la ville.

Ouvert du **03 avril** au **1er novembre 2026**

107 emplacements

RÉSERVER

12 route de Belfort
25220 Chalezeule

> [Voir sur la carte](#)

campingdebesancon@onlycamp.fr
+33 (0) 07 44 85 78 59

> [Nous contacter](#)

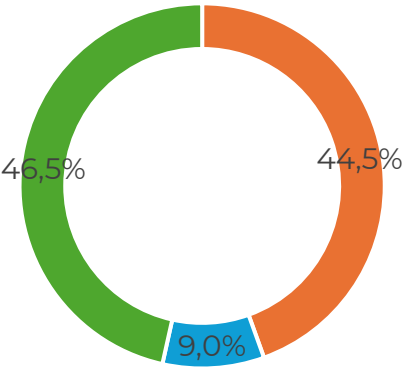


Site internet onlycamp.fr avec réservation en ligne possible à l'année

Remplissage optimisé grâce à la réservation multi-canal

- Possibilité de réserver en ligne en toute autonomie pour le client (24h/24 et 7J/7), grâce à un espace de réservation performant et amélioré continuellement.
- Réservation via des tour operator et OTA spécialisés et plus généralistes : Pitchup, ACSI, Pincamp, Roadsurfer, Evazion, Booking et Airbnb ainsi que les Offices de Tourisme, nous permettant d'atteindre différents marchés
- Réservation directe auprès du camping ou arrivée sans réservation toujours plébiscitée par nos clients campeurs

Part de vente par canaux
Groupe Onlycamp



■ vente en ligne ■ ventes commissionnées ■ camping et passage

Part des ventes par organisme	
Mycamping.com	0,02%
Roadsurfer	0,04%
ACSI	0,91%
Pitchup	1,37%
Booking	2,68%
Ventes directes	94,97%

5% de ventes indirectes au camping de Besançon-Chalezeule en 2025



6. Travaux réalisés

- Création de 10 emplacements stabilisés
- Ajout d'une station de réparation vélo
- Création d'un espace détente/BBQ
- Requalification de l'aire de jeux
- Installation du totem d'accueil
- Fleurissement de l'entrée





7. Ressources humaines

Nature de l'emploi	Base Hebdo	Valeur 10/2024	Valeur 11/2024	Valeur 12/2024	Valeur 01/2025	Valeur 02/2025	Valeur 03/2025	Valeur 04/2025	Valeur 05/2025	Valeur 06/2025	Valeur 07/2025	Valeur 08/2025	Valeur 09/2025
EQUIPER POLYVALENT	35,00	0,26						1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
RESPONSABLE MULTI-SITES DES OPÉRATIONS	35,00	1,00	0,87				0,94	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
EQUIPIER POLYVALENT	35,00										1,00	1,00	
RESPONSABLE MULTI-SITES DES OPÉRATIONS	35,00	1,00	0,77				0,94	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
EQUIPER POLYVALENT	35,00									0,27	1,00	0,97	
EQUIPIÈRE POLYVALENTE	35,00									0,43	1,00	1,00	
EQUIPIÈRE POLYVALENTE	35,00										1,00	1,00	
EQUIPER POLYVALENT	35,00								1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
EQUIPIER POLYVALENT	35,00									0,43	1,00	1,00	
EQUIPIÈRE POLYVALENTE	35,00									0,43	1,00	1,00	
EQUIPIER POLYVALENT	35,00										1,00	1,00	
EQUIPIÈRE POLYVALENTE	35,00	0,19						0,50	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
EQUIPIÈRE POLYVALENTE	35,00									0,43	1,00	1,00	
	4,37	2,45	1,64	0,00	0,00	0,00	1,88	3,50	5,00	6,99	13,00	12,97	5,00

=> Deux responsables des opérations sur place toute la saison

=> Plusieurs équipiers polyvalents durant la saison et en renfort durant l'été

Le nombre d'équivalent temps plein pour le camping pour 2025 est de 4,37.



COMPTE- RENDU FINANCIER



1. Détail des recettes

Compte	Libellé	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	TOTAL HUTTOSOFT		FAE	Total	Comptabilité
701000	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 999,41	3 119,21	3 639,28	0,00	8 757,90			8 757,90	8 757,90
706000	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357,17	75,00	125,00	454,17	531,66	225,00	1 768,00			1 768,00	1 768,00
706100	Location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 948,34	7 481,53	10 841,58	21 659,89	33 240,71	6 108,81	83 280,86		1081,83	84 362,69	84 362,70
706101	Location - Emplacements	2 444,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 558,49	24 699,96	41 463,60	62 153,98	73 517,00	27 768,75	238 606,75		397,11	239 003,86	239 003,52
706200	Location Air CC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
706600	Prestation annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
707100	Ventes de marchandises	4,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,81	915,61	13 246,08	18 655,91	22 552,78	1 007,49	56 503,04			56 503,04	56 503,08
708000	Produit des activités annexes	16,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	101,68	238,30	836,24	809,97	416,78	2 444,63			2 444,63	2 444,64
708100	Frais Dossier	8,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,34	135,02	303,78	299,31	381,84	109,63	1 251,26		0,89	1 252,15	1 252,16
708110	Assurance Annulation	4,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,42	85,67	288,20	428,13	518,31	89,98	1 437,70		14,27	1 451,97	1 451,99
708130	Frais d'Annulation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00	169,32	301,97	393,60	1 048,86	950,16	245,09	3 189,00			3 189,00	3 189,00
708200	Commissions sur ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
708300	Locations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Total	Total	2 479,32	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00	11 214,89	33 796,45	68 899,55	108 655,70	136 141,71	35 971,53	397 239,15		1 494,10	398 733,25	398 732,99

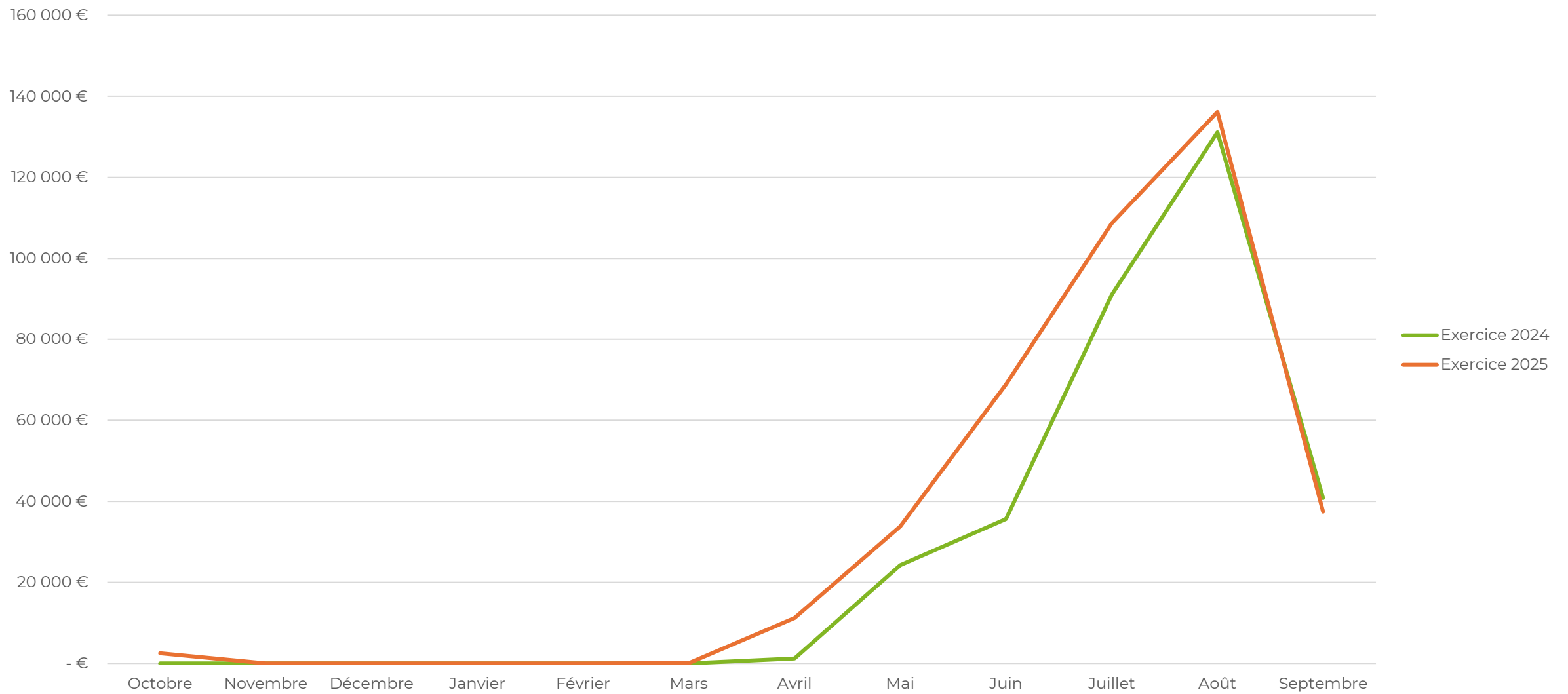
CA emplacements nus : 239 003,52€ HT

CA locatifs : 84 362,70€ HT

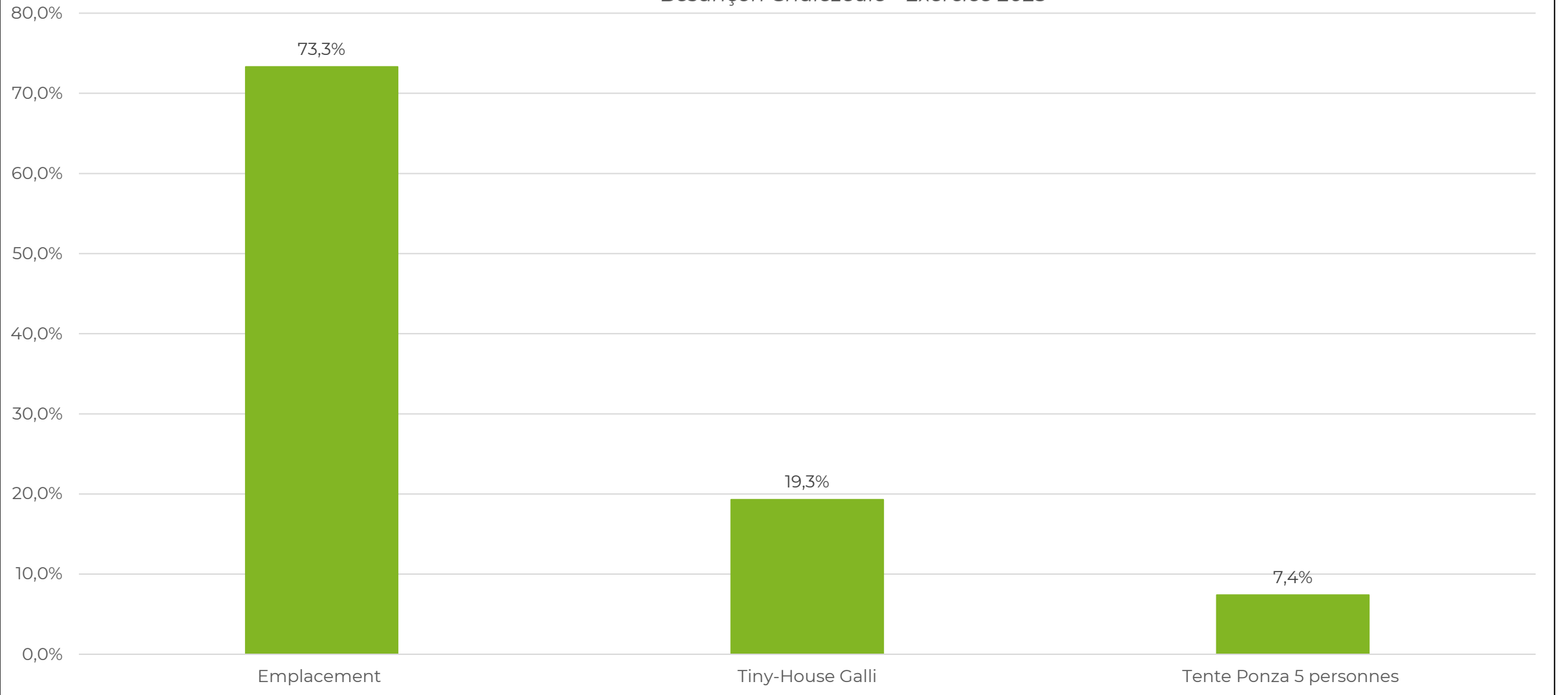
CA hébergement (camping + locatifs) : 323 366,22€ HT

Comparatif des recettes commerciales en euros HT 2024 vs 2025

Besançon Chalezeule



Part du chiffre d'affaires hébergement par catégorie d'hébergement
Besançon Chalezeule - Exercice 2025



2. Investissements

Date	Désignation	Valeur Bilan	Cumul Amort. déb	Dotation Amor	Cumul Amort. fin	Valeur Nette fin
05/03/2025	Aménagement terrain	19 705,42	0,00	1 133,74	1 133,74	18 571,68
12/02/2025	coffre monnayeur a jeton avec tiroir caisse	700,00	0,00	88,60	88,60	611,40
12/02/2025	laveuse lg giant 11kg	2 390,00	0,00	302,52	302,52	2 087,48
12/02/2025	séchoir 11kg pro lg giant	1 580,00	0,00	199,99	199,99	1 380,01
04/06/2025	table tdt 510 campus outdoor	816,66	0,00	53,25	53,25	763,41
30/06/2025	Tondeuse therm auto 140cc	266,09	0,00	13,56	13,56	252,53
28/07/2025	autolaveuse numatic compacte a batterie 244nvx	3 846,55	0,00	137,00	137,00	3 709,55
01/05/2025	brasero little balance 88110001470	124,98	0,00	10,48	10,48	114,50
01/05/2025	saladette frigo 3 portes inox S903 S/S TOP	123,41	0,00	10,35	10,35	113,06
30/06/2025	station réparation+gonflage cyclo	1 606,10	0,00	81,85	81,85	1 524,25
29/07/2025	Kompan-air de jeux	6 752,59	0,00	118,40	118,40	6 634,19
17/06/2025	travaux electriques local buanderie	1 149,00	0,00	66,74	66,74	1 082,26
03/03/2025	Carport	398,33	0,00	46,27	46,27	352,06
31/03/2025	dumper et plaques pour travaux stabilisation emplacements	793,28	0,00	79,98	79,98	713,30
22/10/2024	hp probobook 450 G10 notebook Teddy	678,81	0,00	213,23	213,23	465,58
01/05/2025	terminal sale	322,00	0,00	44,99	44,99	277,01
01/08/2025	TPE ADYEN	363,00	0,00	12,13	12,13	350,87
01/05/2025	Acer Aspire A115-32-C3AK 15.6" Full HD	178,93	0,00	25,00	25,00	153,93
		41 795.15	0.00	2 638.08	2 638.08	39 157.07

3. Calcul de la redevance

Redevance fixe camping

Base 2025 en euros HT
2 000

Redevance variable camping

Base	CA hébergement 2025 en euros HT	Calcul de la redevance variable 2025 en euros HT
1% du CA hébergement si CA annuel HT ≥ 250 000€	323 366,22	3 233,66

ANNEXES



1. Contrôles réglementaires

2. Attestation d'assurance

3. Grille tarifaire

4. Compte de résultat

5. Attestation de redevance